

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2749

29 novembre 2007

### SOMMAIRE

<b>1st Rei S.A.</b> .....	<b>131944</b>	<b>Flaggschiff Dynamisch OP</b> .....	<b>131941</b>
<b>Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS</b> .....	<b>131906</b>	<b>Flaggschiff Wachstum OP</b> .....	<b>131941</b>
<b>Aldea Design S.à r.l.</b> .....	<b>131950</b>	<b>Grupo de Cantares da Região de Basto</b> ..	<b>131947</b>
<b>Almanova S.A.</b> .....	<b>131946</b>	<b>ILU</b> .....	<b>131939</b>
<b>Bersabee S.A.</b> .....	<b>131941</b>	<b>JPMorgan European Property Holding Luxembourg 6 S.à r.l.</b> .....	<b>131950</b>
<b>Borea Holding S.à r.l.</b> .....	<b>131946</b>	<b>Kovrolux</b> .....	<b>131949</b>
<b>DBM Absolute Flex International OP</b> ..	<b>131944</b>	<b>Luxfreeze S.A.</b> .....	<b>131942</b>
<b>DWS Fixed Income Strategy</b> .....	<b>131906</b>	<b>Melusine Productions</b> .....	<b>131946</b>
<b>EPF Frankfurt I S.à r.l.</b> .....	<b>131950</b>	<b>MFG International, S.à r.l.</b> .....	<b>131949</b>
<b>EPF Holdings 13 S.à r.l.</b> .....	<b>131949</b>	<b>PA-Bond-Invest</b> .....	<b>131944</b>
<b>EPF Specks Hof S.à r.l.</b> .....	<b>131950</b>	<b>Solidus S.A.</b> .....	<b>131946</b>
<b>Europe Service Development S.A.</b> .....	<b>131945</b>	<b>Stars Holding 1 S.à r.l.</b> .....	<b>131947</b>
<b>Flaggschiff Ausgewogen OP</b> .....	<b>131944</b>	<b>Tavola S.A.</b> .....	<b>131942</b>

**DWS Fixed Income Strategy, Fonds Commun de Placement.**

Das mit Wirkung zum 26. Oktober 2007 in Kraft tretende Verwaltungsreglement - Besonderer Teil wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007131815/1352/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03338. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070156637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

**Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.956.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EASTERN EUROPE A/S, a company incorporated and existing under the laws of Denmark, having its registered office at Gammel Kongevej 60, 7th floor, DK-1850 Frederiksberg C, Denmark, duly represented by Maître Jean-Claude Michels, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Copenhagen, on October 22, 2007.

The aforementioned proxy will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company:

**Preliminary Title. Definitions**

«2007 Law» the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds

«ABERDEEN Property Investors» ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB and its Affiliates

«Actualisation Interest» has the meaning provided for in the Prospectus

«Adjusted Net Asset Value per Share» means the Net Asset Value per Share plus any applicable Actualisation Interest and/or Equalisation Charge

«Affiliate» in respect of an entity, any entity directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such entity

«Articles of Incorporation» the present articles of incorporation of the Company

«Auditor» the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprise agréé)

«Bank Business Day» each day upon which the banks are open for business in Luxembourg

«Benefit Plan Investors» any «employee benefit plan» as defined in and subject to ERISA, any «plan» as defined in and subject to Section 4975 of the U.S. Internal Revenue Code of 1986 or an entity or person who is or deemed to be holding «plan assets» because of a benefit plan's investment in such person or entity

«Board» the board of directors of the Company

«Class» any class in which the Shares of a Sub-fund can be issued

«Central Administration» any Person appointed by the Board, in its discretion but in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as domiciliary and corporate agent, administrative agent and registrar and transfer agent of the Company in Luxembourg

«Closings» with respect to any Class of any Sub-fund, the dates on which Subscription Agreements from prospective investors are accepted by the Board, provided however that the Board may issue a particular Series corresponding to each particular Closing date

«Commitment» the commitment to subscribe for Shares of the Company for a maximum amount, which an Investor has consented to the Company pursuant to the terms of a Subscription Agreement

«Commitment Period» the period, as determined by the Board in its discretion and specified for each Class of each Sub-fund in the Prospectus, during which it is envisaged that the Investor's Commitment to subscribe for Shares under the relevant Subscription Agreement will be drawn down and paid to the Company

«Company» ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS

«Custodian» such credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Company by the Board in accordance with Luxembourg laws and regulations

«Defaulting Investor» any Investor or Shareholder declared as such by the Company in accordance with Article 7 hereof

«Director» a member of the Board

«End of Initial Offering Period» the date on which the Initial Offering Period of any Class ends, as determined by the Board in its discretion and specified for each Class in each Sub-fund in the Prospectus

«Entity» means a corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity

«Equalisation Charge» amount levied in favour of the Sub-fund to take into consideration deferred taxes, the acquisition costs of Real Estate Investments, any other expenses, and reasonable amount for hidden reserves, if any, as determined in good faith by the Board

«Euro» or «EUR» the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as amended

«Financial Year» the financial year of the Company

«Funded Commitment» an Investor's Commitment to subscribe for Shares under a Subscription Agreement which has been drawn down and paid to the respective Sub-fund

«Funding Notice» a notice whereby the Company informs each relevant Investor of a capital call and requests such Investors to pay to the Company a percentage of their respective Unfunded Commitment against an issue of Shares

«German Insurance Company» means a German insurance company, German Pensionskasse or German pension fund (including a German Pensionsfonds or German Versorgungswerk) and any entity being subject to the investment restrictions of the German Insurance Supervisory Act. (Aufsichtsrecht Schweiz / Oesterreich)

«German Insurance Supervisory Act» means the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) as amended from time to time

«Gross Asset Value» or «GAV» with respect to the Company, any Sub-fund or Class, the value of the assets held by the Company or respectively attributable to such Sub-fund or Class, as determined in accordance with the Prospectus and Article 12 hereof

«IFRS» international financial reporting standards established by the international accounting standards committee

«Independent Appraiser» any entity appointed by the Company, which has no interest in the shareholding of the Company, appraising the value of properties and property rights registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries as well as the direct or indirect shareholdings of the Company in property companies

«Initial Offering Period» with respect to each Class of each Sub-fund, the period during which Shares are offered for subscription at the Initial Price, as determined by the Board in its discretion and specified for each Class of each Sub-fund in the Prospectus

«Initial Price» the price at which Shares of each Class in each Sub-fund are issued until (and including) the End of Initial Offering Period of such Sub-fund and Class, as determined by the Board in its discretion and specified for each Class of each Sub-fund in the Prospectus

«Institutional Investor» has the meaning as provided for in the Prospectus

«Investment Advisor» such Person as may be appointed by the Board in its discretion as investment advisor of the Company

«Investment Advisory Agreement» investment advisory agreement entered into between the Company and the Investment Advisor

«Investment-Related Expenses» costs and expenses incurred in relation to proposed and actual investments of the Company and in relation to proposed and actual disposals of investments of the Company, including the fees and expenses of third party consultants and advisors engaged in connection therewith

«Investor» any investor who has signed and returned a Subscription Agreement (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)

«Net Asset Value» the net asset value of the Company as determined in accordance with Article 12 of these Articles of Incorporation

«Net Cash Flow» in respect of any Sub-fund of the Company, all cash received by such Sub-fund from any source other than capital contributed by the Shareholders and loans obtained by the Sub-fund less (i) all principal and interest payments

on any third-party indebtedness of the Sub-fund and other sums due to such lenders; (ii) cash held for reinvestment; (iii) cash used to pay, or held as reserves for, expenses, liabilities and obligations of the Company; and (iv) any fees due to the Investment Advisor, its Affiliates or to the Property Manager

«Net Cash Flow from Operation» Net Cash Flow received by the Company from Real Estate Investments and from the other assets held by the Company

«Operation and Administration Expenses»

- All costs and expenses incurred in relation to the production and distribution of the reports and accounts in respect of the Company and the valuations and certifications required pursuant to the Prospectus and this Articles of Incorporation including the fees of the auditors in connection therewith;

- All fees and expenses charged by lawyers, accountants and other professional advisors appointed by the Company; and

- All other fees, costs and expenses in relation to the operation and administration of the Company generally (other than Investment-Related Expenses and costs incurred as a result of an indemnification in accordance with the Prospectus and this Articles of Incorporation)

«Percentage Limited Investors» Investors, which by way of statutory, regulatory, legal, tax or similar restrictions are not allowed to invest in or hold interests of the Company, any Sub-fund or Class of Shares beyond a certain amount or percentage

«Person» any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity

«Prohibited Person» any person, corporation, limited liability company, trust, partnership, estate or other corporate body, if in the sole opinion of the Company, the holding of Shares may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax or other regulatory disadvantages (including without limitation causing the assets of the Fund or a Sub-fund to be deemed to constitute «plan assets» for purposes of the U.S. Department of Labour Regulations under ERISA, fines or penalties that it would not have otherwise incurred

«Property Manager» such Person as may be appointed by the Board as property manager of Real Estate in accordance with the terms of a property management agreement entered into with the Company, any of its Subsidiaries or any other real estate companies in which the Company has an interest

«Prospectus» the prospectus of the Company, as amended from time to time

«Real Estate»

- property consisting of land and buildings registered in the name of the Company;

- direct and indirect participations in real estate companies (including claims on such companies), the main object and purpose of which is the acquisition, promotion and sale as well as the letting of property provided that these shareholdings must be at least as liquid as the property rights held directly by the Company;

- property related long-term interests such as surface ownership, lease-hold and options on real estate investments; and

- any other meaning as given to the term by the Luxembourg supervisory authority and any applicable laws and regulations from time to time in Luxembourg

«Real Estate Investment» any real estate property or company holding real estate properties in which the Company or a direct or indirect Subsidiary of the Company has made an investment via acquisition of a participation or granting of securities or unsecured loans

«Registrar» Registrar of Companies of the District Court of Luxembourg

«Series» means series of Shares which may be issued by the Board within each Class and having the characteristics of the relevant Class but each Series corresponding to a particular Closing as decided by the Board in its entire discretion

«Shareholders» Investors who have acquired Shares

«Shares» shares of the respective Sub-fund

«Section» a section of the present Prospectus

«SICAV-FIS» société d'investissement à capital variable

«Sub-fund» any sub-fund of the Company

«Subscription Agreement» agreement entered into between any Investor and the Company by which

- the Investor commits himself to subscribe for Shares of the Sub-fund(s) and Class(es) as specified in the subscription agreement for a certain maximum amount, which amount will be payable to the relevant Sub-fund(s) and Class(es) in whole or in part against the issue of Shares when the Investor receives a Funding Notice, and

- the Company commits itself to issue fully paid Shares of the relevant Class(es) in the relevant Sub-fund(s) to the relevant Investor to the extent that such Investor's Commitment is called up and paid

«Subsequent Investor» any Investor subscribing for Shares at any Closing following the First Closing

«Subsidiary» any company or entity (including for the avoidance of doubt any Wholly Owned Subsidiary) which is controlled by the Company

«UCI» undertaking for collective investment

«Unfunded Commitment» the portion of an Investors' Commitment to subscribe for Shares under the Subscription Agreement which has not yet been drawn down and paid to the Company

«Valuation Day» any Bank Business Day as the Board may in its absolute discretion determine for the purpose of the calculation of the Net Asset Value per Share

«VAT» Value Added Tax

«Well-Informed Investor» means an Institutional Investor, a professional investor as well as any other investor who meets the following conditions: (a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor and (b) (i) he invests a minimum of EUR 125,000.- in the Fund or (ii) he has been subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/CE or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Fund.

«Wholly Owned Subsidiary» means any company or entity in which the Company has a one hundred per cent (100%) ownership interest, except that where applicable law or regulations do not permit the Company to hold such a 100% interest, «Wholly Owned Subsidiary» shall then mean any company or entity in which the Company holds the highest participation permitted under such applicable law or regulations.

### **Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists among the existing Shareholders and all those who may become owners of Shares in the future, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the name of «ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS».

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in (i) Real Estate either directly or indirectly through one or several Subsidiaries or through direct shareholdings in other property companies and (ii) any other eligible investments for Luxembourg-based investment funds investing in real estate, with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

### **Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares - Sub-funds.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The capital must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-) within twelve months as of the date on which the Company has been registered as a specialized investment fund on the official list of Luxembourg UCIs, and thereafter may not be less than this amount.

The initial capital of the Company shall be set at thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) fully paid up Shares with no par value, issued in the Sub-fund ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS - RUSSIA.

The Board may, at any time, issue different Classes of Shares which may differ inter alia in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum investment and/or subsequent holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

The Board shall establish a pool of assets constituting a Sub-fund (compartment) within the meaning of article 71 of the 2007 Law for each Class of Shares or for two or more Classes of Shares. Each such pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-fund. The Board shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-fund.

The Board may create each Sub-fund for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-fund once or several times. At the

expiry of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares, in accordance with Article 8 below, notwithstanding the provisions of Article 25 below.

At each prorogation of a Sub-fund, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company, one month prior to the prorogation becoming effective. The Prospectus of the Company shall indicate the duration of each Sub-fund and, if appropriate, its prorogation.

The proceeds of the issue of each Class of Shares shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board for the Sub-fund established in respect of the relevant Class or Classes of Shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board.

The Company shall be considered as a single legal entity, however, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg civil code, the assets of one given Sub-fund shall only be liable for the debts, commitments and obligations which are attributable to such Sub-fund. As between the Shareholders, each Sub-fund shall be treated as a separate entity.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Sub-funds.

For consolidation purposes, the reference currency of the Company is the Euro.

The Share capital of the Company shall be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

**Art. 6. Form of Shares.** The Company shall issue Shares in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 7, 10 and 12 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to 2 decimal points. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Payments of dividends, if any, will be made to the Shareholders by bank transfer.

**Art. 7. Issue of Shares.** The Board is authorised, without any limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Sub-fund, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-fund and Class is suspended pursuant to the provisions of Article 13 hereof.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus.

The Board may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription and/or a minimum holding amount. The Board may also, in respect of any one given Sub-fund and/

or Class of Shares, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus.

During the Initial Offering Period, Shares will be offered at the Initial Price as specified for each Sub-fund and Class in the Prospectus plus any applicable Actualisation Interest. However, if the Board estimates that the Initial Price does not fairly reflect the value of the Shares, it may resolve to issue Shares at their respective Adjusted Net Asset Value per Share.

After the Initial Offering Period as determined by the Board and specified with respect to each Class of each Sub-fund in the Prospectus, Shares shall be issued at the Adjusted Net Asset Value per Share of the relevant Class and Sub-fund, as determined in compliance with Article 12 hereof, plus any additional premium, charges or fees as determined by the Board and disclosed in the Prospectus. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are sold will also be charged. Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board and described in the Prospectus.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company which qualifies as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to in kind contribution will be detailed in the Prospectus.

The Board may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The failure of an investor to make, within a specified period of time determined by the Board, any required contributions or certain other payments, in accordance with the terms of their commitment, entitles the Company to declare the relevant Investor a Defaulting Investor, which results in the penalties determined by the Board and detailed in the Prospectus, unless such penalties would be waived by the Board in its discretion.

The Company may reject any subscription in whole or in part, and the Board may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class in any one or more Sub-funds.

If the Board determines that it would be detrimental to the existing Shareholders of the Company to accept a subscription for Shares of any Class or Sub-fund that represents more than 10% of the net assets of such Class or Sub-fund, then it may postpone the acceptance of such subscription and, in consultation with the incoming Shareholder, may require him to stagger his proposed subscription over an agreed period of time.

The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with Article 13 hereof, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Unless otherwise provided in respect of a particular Sub-fund in the Prospectus, the Sub-fund(s) are of the closed-ended type and launched with a limited duration. Consequently, the Shares cannot be redeemed or repurchased at the request of a Shareholder. The Board will have the power under the Articles of Incorporation to compulsorily redeem Shares on a pro rata basis.

With respect to Sub-fund(s) created for an unlimited period of time, if any, Shareholders may request the redemption of all or part of their Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles of Incorporation.

The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the Board which shall not exceed ten (10) calendar days from the publication of the Net Asset Value per Share calculated in respect of the relevant redemption day, in accordance with such policy as the Board may from time to time determine, provided that the Share transfer documents have been received by the Company, and subject to the provision of Article 13 hereof.

The redemption price shall be based on the Net Asset Value per Share, which may be adjusted as provided for in the Prospectus, of the relevant Class, less such charges and commissions (if any) at the rate provided for in the Prospectus. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Class or Sub-fund would fall below such number or such value as determined by the Board and disclosed in the Prospectus, the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class and/or Sub-fund.

Further, if, on any given date, redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the Board in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or Sub-fund, the Board may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board considers to be in the best interests of the Company. On the next redemption day following that period, the unsatisfied part of these redemption requests will be met in priority to later requests.

A Shareholder may not withdraw his request for redemption of Shares except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Company before the termination of the period of suspension. If the request is not

so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable redemption day following the end of the suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Sub-fund.

If the net assets of the relevant Sub-fund or Class on any particular redemption day fall at any time below the minimum level determined by the Board pursuant to Article 25 hereof, the Company, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Sub-fund or Class. All such Shares will be redeemed at the Net Asset Value per Share (which may be adjusted) less any liquidation or other costs incurred. The Company will notify the Shareholders of the relevant Sub-fund and Class(es) prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice directly to the relevant Shareholders at the address contained in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the redemption operations.

The Company shall have the right, if the Board so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder in specie by allocating to such Shareholder investments from the pool of assets set up in connection with such Class or Classes of Shares, equal in value (as calculated in the manner described in Article 12), as of the redemption day with respect to which the redemption price is calculated, to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Class or Classes of Shares. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

The Company may at any time compulsorily redeem Shares from Shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Shares in the Company, any given Sub-fund or Class, pursuant to the procedure set forth in Article 10 hereof and the Prospectus.

All redeemed Shares shall be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Conversions of Shares between Sub-funds are prohibited. The Board may however in accordance with the provisions of the Prospectus allow within a particular Sub-fund the conversion of Shares between Classes of Shares of the same type, from accumulating to dividend distributing and vice versa (if any such Classes are provided for in respect of a particular Sub-fund).

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by a Prohibited Person as may be determined at the discretion of the Board.

In that respect the Board may

(A) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(B) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry or will result in beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(C) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and

(D) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

The Company shall serve a second notice (the «Purchase Notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of such Shares, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the register of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates representing the Shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and, in the case of registered Shares, his name shall be removed from the register of Shareholders, and in the case of bearer Shares, the certificate or certificates representing such Shares shall be cancelled.

The price at which each such Share is to be purchased (the «Purchase Price») shall be equal to 75% of the Adjusted Net Asset Value per Share of the relevant Class as calculated with respect to the valuation day specified by the Board for the redemption of Shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice)



upon final determination of the Purchase Price following surrender of the Share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto, if any. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-fund relating to the relevant Class or Classes of Shares. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

«Prohibited Person» as used herein does neither include any subscriber of Shares issued in connection with the incorporation of the Company as long as such subscriber holds such Shares, nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution.

In respect of the foregoing, the Board may in particular provide the Shareholders (other than the Prohibited Person) of the respective Sub-fund the right to purchase on a pro rata basis the Shares of the Prohibited Person at the Purchase Price.

**Art. 11. Transfer of Shares and Commitments.** Unless stated otherwise in hereafter, Investors may only transfer their Shares and Unfunded Commitments either together or separately, in accordance with the below conditions and with the consent of the Board.

The Board has the right to refuse any transfer, assignment or sale of Shares and/or of Unfunded Commitments at its sole discretion and such transfer, assignment or sale will inter alia be refused if (i) the Board reasonably determines that it would result in a Prohibited Person holding Shares or Unfunded Commitments, (ii) if the nominal value of the Shares or nominal amount of the Unfunded Commitments to be transferred would be below an amount determined by the Board and disclosed in the Prospectus or (iii), in case of Unfunded Commitments, the Board reasonably determines that the transferee does not have similar creditworthiness as the transferor.

To the extent that, and as long as, the Shares are part of a German Insurance Company's «guarantee assets» («Sicherungsvermögen») as defined in Sec. 66 of the German Insurance Supervisory Act) or «other committed assets» («Sonstiges gebundenes Vermögen») as defined in Sec. 54 para 1 or Sec. 115 of the German Insurance Supervisory Act), and such German Insurance Company is either in accordance with Sec. 70 of the German Insurance Supervisory Act, as amended from time to time, under the legal obligation to appoint a trustee («Treuhänder») or has itself subjected to such obligation on a voluntary basis, such Shares shall not be disposed of without the prior written consent of the relevant Shareholder's trustee or by the relevant Shareholder's trustee's authorised deputy.

However, Shares that are directly or indirectly held by a German Insurance Company and that are part of their guarantee assets or other committed assets of such German Insurance Company and Unfunded Commitments are freely transferable and such transfer does not require the approval of the other Shareholders or the Board, provided that (i) the transferee is not a Prohibited Person, (ii) the transferee is an Institutional Investor or financial intermediary, which includes insurance companies, social insurance carriers, pension funds, investment funds, foundations or credit institutions being sufficiently sound financially (investment grade credit rating).

Upon the transfer of a Share that is directly or indirectly held by a Shareholder that is a German Insurance Company and upon the transfer of such German Insurance Company's Unfunded Commitments, the transferee shall accept and become solely liable for all liabilities and obligations relating to such Share and Unfunded Commitments the transferor shall be released from (and shall have no further liability for) such liabilities and obligations. Once the transferor has transferred its Shares and Unfunded Commitments, such transferor shall have no further liability of any nature under this Prospectus or in respect of the Sub-fund in relation to the Commitments or Shares it has transferred. For the purpose of this section, the term «disposal» includes any sales, exchange, transfer and assignment of all or part of the Shares held by a German Insurance Company.

The Board will seek to restrict transfers of Shares in order to attempt to ensure that at all times Benefits Plan Investors do not own 25% or more of any class of interest in any Sub-fund (as determined in accordance the applicable provisions of ERISA). In all events, upon any such transfer of Shares, the transferor and transferee will be required to provide assurances to the Company in connection with the enforcement of these limitations.

**Art. 12. Calculation of the Net Asset Value per Share.** The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund shall be calculated by the Central Administration under the responsibility of the Board with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law and IFRS.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund will be expressed in the Reference Currency of that Sub-fund as specified in the Prospectus.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-fund on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Sub-fund attributable to such Class, being the value of the portion of that Sub-fund's gross assets less the portion of that Sub-fund's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The accounts of the Subsidiaries of the Company will be consolidated with the accounts of the Company and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The subscription price and the redemption price, if any, of the different Classes will differ within each Sub-fund as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class.

The assets of the Company shall include:

1. all properties or property rights registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries;
2. all shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
3. all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
4. all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
5. all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
6. all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
7. all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
8. all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

- Properties and property rights registered in the name of the Company or any of its Subsidiaries as well as direct or indirect shareholdings of the Company in intermediate companies shall be valued by one or more Independent Appraisers appointed by the Company, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the fiscal year and used throughout the following fiscal year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of its Subsidiaries or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

- Securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value.

- Securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Board.

- The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

- All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

- The Board may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The liabilities of the Company shall include:

- (1) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (2) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, including performance fees, if any, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- (4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(6) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and IFRS. In determining the amount of such liabilities the Board shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment managers or investment advisors (if any), including performance fees, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, registrar and transfer agents, any paying agent, any independent appraisers, any distributors and permanent representatives in places of registration (if any), as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of any indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Prospectus, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the Net Asset Value and any information relating to the estimated value of the Company, the cost of printing certificates, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders' and Board meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices (if any), interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-fund will be converted into the reference currency of such Sub-fund at the rate of exchange determined on the relevant Valuation Day in good faith by or under procedures established by the Board.

The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company.

The assets and liabilities shall be allocated as follows:

(1) If multiple Classes of Shares relate to one Sub-fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of that Sub-fund, provided however that, within a Sub-fund, the Board is empowered to create Classes of Shares with (i) a specific distribution policy (such as entitling to distributions or not) and/or (ii) a specific subscription and redemption (if any) charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure and/or (iv) a specific assignment of distribution fees, Shareholder services or other fees and/or (v) a different currency or currency unit in which the Class may be quoted and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect the value of the assets and returns quoted in the currency of the relevant Class of Shares in the reference currency of the relevant Sub-fund against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the Board from time to time in compliance with applicable law;

(2) The proceeds to be received from the issue of Shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(3) The assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(4) Where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(5) Where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes;

(6) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of Shares pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board, the respective right of each Class of Shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class of Shares to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class of Shares, as described in the sales documents for the Shares of the Company, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(7) Upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board or by any bank, company or other organization which the Board may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value per Share, in calculating the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

For the purpose of this Article:

(1) Shares to be redeemed, if provided for in the Prospectus in respect of a particular Sub-fund or Class, by the Company under Article 8 hereof shall be treated as existing and shall be taken into account until immediately after the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and, from such time and until paid by the Company, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Company;

(2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day on which such valuation is made and, from such time and until received by the Company, the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

(3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of the Issue and the Redemption of Shares.** With respect to each Class of Shares, the Net Asset Value per Share and the price for the issue or redemption (if any) of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board and specified in the Prospectus as well as on each day by reference to which the Board approves the pricing of an issue or a redemption (if any) of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a «Valuation Day».

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Class and the, issue and redemption (if any) of its Shares to and from its Shareholders:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-fund quoted thereon;

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-fund would be impracticable;

(3) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-fund or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-fund;

(4) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption (if any) of Shares of such Sub-fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption (if any) of Shares cannot, in the opinion of the Directors, be effected at normal rates of exchange;

(5) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(6) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company.

The suspension of a Sub-fund shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue and redemption (if any) of Shares of any other Sub-fund that is not suspended.

Any request for subscription, redemption (if any) or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be published in a Luxembourg daily newspaper and in any other newspaper(s) selected by the Directors, as well as in the official publications specified for the respective countries in which Company Shares are sold. The Luxembourg regulatory authority, and the relevant authorities of any

member states of the European Union in which Shares of the Company are marketed, will be informed of any such suspension. Notice will likewise be given to any subscriber or Shareholder as the case may be applying for subscription, conversion or redemption (if any) of Shares in the Sub-fund(s) concerned.

### **Title III. Administration and supervision**

**Art. 14. Directors.** The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 15. Board Meetings.** The Board may choose from among its members a chairman and one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, in Luxembourg, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the board meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 16. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in Article 19 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

**Art. 17. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

**Art. 18. Delegation of Power.** The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, who need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

Furthermore, the Board may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 19. Investment Policies and Restrictions.** The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus of the Company, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their Sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed amongst themselves on a segregated or on a pooled basis.

**Art. 20. Conflict of Interest.** In the event that the Company is presented with an investment proposal involving a real estate property owned (in whole or in part) by a Shareholder, any representative of an investment committee or advisory board, the Investment Advisor or any Property Manager or any Affiliate thereof, or involving any portfolio company in which a Shareholder, any representative of an investment committee or advisory board, the Investment Advisor or any Property Manager or any Affiliate thereof has a vested interest (to the exclusion of non-controlling minor shareholdings), the Shareholder, any representative of an investment committee or advisory board, the Investment Advisor or the Property Manager will fully disclose this conflict of interests to the Board.

In the event that the Company invests in a real estate property or portfolio company (including any investment funds) which was or is advised or managed by a Shareholder, any representative of an investment committee or advisory board, the Investment Advisor or the Property Manager or any of their Affiliates, the terms of such advisory/management work shall be fully disclosed to the Board prior to the Board making a decision on such investment.

The Investment Advisor or the Property Manager will inform the Board of any business activities in which the Investment Advisor or the property Manager or any of their Affiliates are involved which could create an opportunity for conflicts of interests to arise in relation to the Company's investment activity. Each Shareholder will inform the Board of any significant direct investment in Real Estate, which has substantially similar characteristics as the Real Estate Investment opportunities sought by the Company and which could create an opportunity for conflicts of interests to arise.

The Investment Advisor or the Property Manager and their Affiliates may provide investment advice, property management, facilities management and other services to third parties, the Company or its portfolio (or prospective portfolio) companies. Any such services provided to the Company or its portfolio (or prospective portfolio) companies by the Investment Advisor or the Property Manager or their Affiliates shall be provided at prevailing market rates for like services under a professional service agreement (which shall include fee ranges).

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of Shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company of the ABERDEEN group, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

**Art. 21. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request,

of any other company of which the Company is a Shareholder or a creditor and which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 22. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

#### **Title IV. General Meetings - Accounting Year - Distributions**

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the Share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on the second Thursday of May each year.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Bank Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent by mail at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

**Art. 24. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.** The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-fund.

In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 25. Termination, Division and Amalgamation of Sub-funds or Classes.** In the event that for any reason the value of the net assets of any Sub-fund or Class within a Sub-fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund or Class, to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalization, the Board may decide to offer to the Shareholders of such Sub-fund the conversion of their Shares into Shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board or to compulsorily redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at their Adjusted Net Asset Value per Share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the Shareholders of the relevant Class or Classes prior to the effective date for the compulsory redemption, which will set forth the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Registered Shareholders shall be notified in writing.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the amalgamation or the transfer of the relevant Sub-fund.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraphs, the general meeting of Shareholders of any Class or Classes in any Sub-fund may, upon proposal from the Board, resolve to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes of such Sub-fund and to refund to the Shareholders the Adjusted Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another Sub-fund within the Company or to another undertaking for collective investment which is a Luxembourg undertaking for collective investments in transferable securities or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the «new sub-fund») and to redesignate the Shares of the relevant Class or Classes as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new sub-fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

Under the same circumstances as provided in this Article, the Board may decide to reorganise a Sub-fund or a Class by means of a division into two or more Sub-funds or Classes. Such decision will be published in the same manner as described above (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Sub-funds) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, such a reorganisation of a Sub-fund or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Class or Classes and Sub-fund(s). There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall, require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes issued in the relevant Sub-fund, taken with a 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only upon such Shareholders who will have voted in favour of such amalgamation.

**Art. 26. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 27. Distributions.** The general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-fund shall, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board to declare, distributions.

For any Class or Classes entitled to distributions, the Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.



Distributions may be paid in such currency and at such time that the Board shall determine from time to time.

The Board may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-fund relating to the relevant Class or Classes.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V. Final Provisions**

**Art. 28. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board shall appoint such bank as custodian of the Company's assets. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 29. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

Whenever the Share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 30. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation.

**Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2007 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 33. Transitory Dispositions.** The first Financial Year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the 31st of December 2008.

The first annual general meeting of Shareholders will be held on the 23rd March 2009.

#### *Subscription and payment*

All the shares are subscribed by ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EASTERN EUROPE A/S, above named.

Evidence of the above payment, totalling thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) was given to the undersigned notary.

#### *Annual reports*

The Board shall endeavour to ensure that Shareholders receive an audited annual report comprising information on all investments made by the Company and details of the financial performance of the Company to each Financial Year.

#### *Declaration*

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies are fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately seven thousand euro.

#### *General Meeting of Shareholders*

The above named person representing the entire subscribed capital, acting as the sole shareholder of the Company pursuant to Article 22 of the Articles of Incorporation, has immediately taken the following resolutions:

The following are elected as Directors for a period of six years ending on the date of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2012:

- Mr Rickard Backlund, chief executive officer, Luntmakargatan 34, Box 3039, 103 63 Stockholm, Sweden;
- Mrs Malin af Petersens, chief financial officer, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS GROUP, Luntmakargatan 34, Box 3039, 103 63 Stockholm, Sweden;
- Mr Nigel Storer, director, 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The following is elected as independent auditor for a period ending on the next annual general meeting of Shareholders:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The registered office of the Company is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In compliance with article 60 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of Shareholders authorises the Board to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or several of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EASTERN EUROPE A/S, une société anonyme valablement établie sous le droit danois, ayant son siège social à Gammel Kongevej 60, 7th floor, DK-1850 Frederiksberg C, Danemark, représentée par Maître Jean-Claude Michels, Avocat, demeurant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Copenhague, le 22 octobre 2007.

La procuration susmentionnée, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme:

#### **Titre préliminaire. Définitions**

«ABERDEEN Property Investors» ABERDEEN PROPERTY INVESTORS HOLDING AB et ses Affiliés

«Actions» Actions des Compartiments respectifs de la Société

«Actionnaires» Investisseurs ayant acquis des Actions

«Administrateur» Membre du Conseil d'Administration

«Administration Centrale» Toute Personne nommée discrétionnairement par le Conseil d'Administration, (mais en conformité avec le droit luxembourgeois), en tant qu'agent domiciliataire, administratif, de transfert et de registre de la Société, au Luxembourg

«Affilié» A propos d'une Entité, toute Entité qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par, ou est placée sous contrôle commun d'une Entité

«Année Financière» L'année financière de la Société

«Auditeur» Auditeur de la Société revêtant la qualité de réviseur d'entreprises agréé

«Avis de Paiement» Avis aux termes duquel la Société informe tous les Investisseurs concernés de l'existence d'un appel de fonds et somme ces Investisseurs de verser à la Société un pourcentage de leurs Engagements respectifs en contrepartie de l'émission d'Actions

«Charge d'Egalisation» Somme perçue en faveur du Compartiment concerné, impôts différés, coût d'acquisition d'Investissements Immobiliers, toutes autres dépenses ainsi que, le cas échéant, montants raisonnables gardés en réserve, tel que déterminés de bonne foi par le Conseil d'Administration

«Classe d'Actions» Toute Classe d'Actions au sein de laquelle les Actions d'un Compartiment peuvent être émises

«Compagnie d'Assurance allemande» Toute compagnie d'assurances allemande, Pensionskasse allemande ou fonds de pension allemand (en ce compris les Pensionsfonds allemands et les Versorgungswerk allemands)

«Compartiment» Tout compartiment de la Société

«Conseil d'Administration» Le conseil d'administration de la Société

«Conseiller en Investissements» Personne pouvant être nommée discrétionnairement par le Conseil d'Administration, en qualité de Conseiller en Investissements de la Société

«Contrat de Conseil en Investissements» Contrat de conseil en investissements conclu entre la Société et le Conseiller en Investissements

«Contrat de Souscription» Bulletin de souscription renvoyé par un investisseur et approuvé par les Administrateurs de la Société, en vertu duquel:

- l'Investisseur s'engage à souscrire des Actions des Compartiments et Classes d'Actions mentionnées dans le bulletin de souscription pour un montant maximum; montant qui sera payable, lorsque l'investisseur aura reçu un Avis de Paiement, aux Compartiments et Classes concernés, en contre-partie de l'émission d'Actions;

- la Société s'engage à émettre des Actions entièrement libérées à partir des Classes et Compartiments concernés au profit de l'Investisseur, pour autant que l'Engagement de cet investisseur ait été appelé et honoré

«Dépositaire» Tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, nommé en tant que dépositaire de la Société par le Conseil d'Administration, conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises

«Engagement» Montant maximum à hauteur duquel un Investisseur s'est engagé à souscrire des Actions de la Société, conformément aux termes d'un Contrat de Souscription

«Engagement Libéré» Tout Engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions conformément au Contrat de Souscription, qui a été tiré et payé aux différents Compartiments

«Engagement non Consolidé» Partie de l'engagement d'un investisseur à souscrire pour les Actions du Contrat de Souscription qui n'a pas encore été prise en compte ni réglée à la Société

«Entité» Entreprise, société à responsabilité limitée, trust, partnership, bien, association ou entité juridique

«EUR» Monnaie ayant cours légal dans les états membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique, conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957), tel qu'amendé

«Evalueur Indépendant» Toute entité nommée par la Société (qui n'a pas d'intérêt dans le capital de la Société), chargée d'évaluer la valeur des biens et droits immobiliers inscrits au nom de la Société ou d'une de ses Filiales ainsi que les participations directes ou indirectes de la Société dans des sociétés immobilières

«Fin de la Période Initiale de Souscription» Date à laquelle la Période Initiale de Souscription de n'importe quelle Classe d'Actions prend fin, telle que déterminée, discrétionnairement par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, de façon spécifique pour chaque Classe d'Action de chaque Compartiment

«Filiale» Toute société ou entité (en ce compris toute Filiale à 100%) contrôlée par la Société

«Filiale à 100%» Toute société ou autre entité détenue à cent pour cent (100%) par la Société, sauf les cas où les lois et règlements applicables n'autorisent pas la Société à détenir une participation de 100%. Dans cette dernière hypothèse, «Filiale à 100%» signifiera toute société ou autre entité dans la quelle la Société détient la plus haute participation permise par les lois et règlements applicables

«Flux de Trésorerie Net» Relativement à un Compartiment de la Société, toute liquidité perçue par ce Compartiment, de quelle source que ce soit, autre que le capital apporté par les Actionnaires et les emprunts obtenus par les Compartiments, à l'exception (i) des sommes dues en principal et des intérêts ou toutes autres sommes dues à des tiers créanciers; (ii) des sommes conservées pour les réinvestissements; (iii) des sommes utilisées pour paiement ou retenues en réserve pour parer aux dépenses et obligations de la Société; et (iv) de toutes les rémunérations dues au Conseiller en Investissements, ses affiliés, ou au Gestionnaire de biens

«Flux de trésorerie net d'une Opération» Flux de trésorerie net perçu par la Société provenant des Investissements Immobilier et des autres biens détenus par la Société

«Frais d'Investissements» Coûts et frais relatifs aux investissements proposés et effectifs de la Société, ainsi qu'aux cessions d'investissements proposées et effectives de la Société, en ce compris les frais et dépenses relatives à l'intervention de consultants et conseillers extérieurs en relation avec ceux-ci

«Frais liés aux Opérations et à l'Administration»

- Tous les coûts et frais encourus, relatifs à la production et à la distribution des rapports et comptes de la Société et aux évaluations et certifications requises aux termes du Prospectus et des présents Statuts, en ce compris les honoraires de l'Auditeur y relatifs

- Tous les honoraires et frais facturés par les avocats, comptables et autres conseillers professionnels auxquels la Société a fait appel et;

- De manière générale, tous les honoraires, coûts et frais relatifs aux opérations et à l'administration de la Société (autres que les Frais liés aux Investissements et les coûts encourus ensuite d'éventuelles indemnités, conformément au Prospectus et aux présents Statuts)

«Gestionnaire de Biens» Personne pouvant être désignée par le Conseil d'Administration en qualité de Gestionnaire de Biens Immobiliers, en vertu d'un Contrat de Gestion de Biens conclu avec la Société, l'une de ses filiales ou toute autre Société Immobilière au sein desquelles la Société a un intérêt

«Intérêts d'Actualisation» Revêt la signification fournie par le prospectus

«IFRS» Standards internationaux de reporting financier établi par le comité international des normes comptables

«Investissement Immobilier» Tout bien immobilier ou société de holding détenant de tels biens relativement auxquels la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes a investi, soit par le biais de l'acquisition d'une participation, soit par l'octroi de sûretés ou d'emprunts non garantis.

«Investisseur» Tout investisseur qui a signé et renvoyé un Bulletin de Souscription (afin d'écartier tout doute, ce terme couvre, si nécessaire, les Actionnaires)

«Investisseurs à Pourcentage Limité» Investisseurs qui, en vertu des Statuts, d'une loi, d'un règlement, d'un impôt ou de toute autre restriction similaire, ne sont pas autorisés à investir ou détenir des intérêts au sein de la Société, d'un de ses Compartiments ou Classe d'Actions, au-delà d'un certain pourcentage

«Investisseur Averti» Renvoie à tout investisseur institutionnel, professionnel ainsi qu'à tout investisseur qui satisfait les conditions suivantes:

(a) a confirmé par écrit qu'il adhérerait au statut de l'investisseur averti et

(b) (i) a investi un montant minimum de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) dans le Fond ou (ii) a fait l'objet d'une évaluation par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, par une société d'investissement, au sens de la Directive 2004/39/CE ou par une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE, certifiant qu'il a l'expérience, la compétence et la connaissance nécessaire pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le Fonds

«Investisseur en Défaut» Tout Investisseur ou Actionnaire déclaré en défaut par la Société conformément à l'Article 7 des présents statuts

«Investisseur Institutionnel» Revêt le sens qu'en donne le Prospectus

«Investisseurs» Plan d'Avantage (Benefit Plan)» Tout plan d'avantage pour employé («benefit plan») tel que défini par et soumis au ERISA, tout «plan» tel que défini et soumis à la Section 4975 du Code Interne des Revenus américain de 1986, ou entité ou personne considérée comme détenant un «plan assets» en raison d'un investissement «plan d'avantage» dans une telle personne ou entité

«Investisseur subséquent» Tout investisseur ayant souscrit lors de n'importe quelle clôture ultérieure à la première

«Jours de Clôture» Pour toute Classe d'Actions de tout Compartiment, dates auxquelles des Contrats de Souscription provenant d'investisseurs potentiels sont acceptés par le Conseil d'Administration, étant entendu que le Conseil d'Administration peut émettre des Séries particulières, auxquelles correspond une date de clôture particulière

«Jour d'Evaluation» Tout Jour Bancaire Ouvrable que le Conseil d'Administration peut déterminer discrétionnairement pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action

«Immeuble»

- Bien consistant en des terrains et bâtiments enregistrés au nom de la Société

- Participations directes et indirectes au sein de sociétés immobilières (en ce compris les créances à l'encontre de ces sociétés), dont l'objet et la raison d'être est l'acquisition, la promotion et la vente, ainsi que la location de biens; pour autant que ces participations soient d'une liquidité équivalente à celle des droits immobiliers détenus directement par la Société

- Intérêts à long terme relatifs à des biens, tels que la propriété, le bail et les options sur investissement immobilier; et

- Toute autre signification octroyée à ce terme par l'autorité de surveillance du Luxembourg ou par toute loi ou règlement applicable au Luxembourg

«Jour Ouvrable Bancaire» Tout jour au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg

«Loi de 2007» Loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés

«Loi de Surveillance des Assurances allemande» Loi allemande de surveillance des assurances, telle qu'amendée

«OPC» Organisme de Placement Collectif

«Période d'Investissement» Période déterminée discrétionnairement par le Conseil d'Administration de façon spécifique pour chaque Classe de chaque Compartiment dans le Prospectus, durant laquelle il est prévu que les Engagements des Actionnaires à souscrire des Actions conformément à leur Bulletin de Souscription seront tirés et payés à la Société

«Période Initiale de Souscription» Pour chaque Classe de chaque Compartiment, période durant laquelle les Actions sont offertes à la souscription au Prix Initial, telle que déterminée discrétionnairement par le Conseil d'Administration et de façon spécifique pour chaque Classe ou Compartiment dans le Prospectus

«Personne» Toute entreprise, société à responsabilité limitée, trust, association, partenariat, patrimoine ou autre entité juridique

«Personne Non-Autorisée» Toute personne, entreprise, société à responsabilité limitée, trust, patrimoine ou autre forme sociétaire, par qui, de l'avis de la Société, la détention d'actions peut être préjudiciable pour les intérêts des Actionnaires existants de la Société; dont cette détention peut constituer une violation d'une quelconque loi ou règlement (luxembourgeois ou autre); ou peut encore exposer la Société à un désavantage fiscal ou réglementaire (en ce compris,

sans limitation, avoir pour conséquence que les biens du Fonds ou d'un Compartiment soient considérés comme constituant un «plan assets» pour les besoins du Département Américain de la Réglementation du Travail conformément au ERISA), ou à des amendes ou pénalités, qui autrement n'auraient pas été causés.

«Prix Initial» Prix auquel les Actions de chaque Classe d'Actions dans chaque Compartiment sont émises lors de la première émission d'Actions de ce Compartiment et de cette Classe d'Actions, tel que déterminé discrétionnairement par le Conseil d'Administration, de façon spécifiée pour chaque Classe d'Actions de chaque Compartiment dans le Prospectus

«Prospectus» Prospectus de la Société tel que modifié de temps à autre

«Registre» Registre des Sociétés de la circonscription judiciaire de Luxembourg.

«TVA» Taxe sur la valeur ajoutée

«Section» Une section du Prospectus

«Série» Série d'actions pouvant être émises par le Conseil d'Administration au sein de chaque Classe, revêtant les caractéristiques de la Classe concernée mais affectées d'une clôture particulière, déterminée discrétionnairement par le Conseil d'Administration

«Société» ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS

«SICAV-FIS» Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

«Statuts» Les présents statuts de la Société

«Valeur Brute d'Inventaire» Relativement à la Société ou l'un de ses Compartiments ou Classes, la valeur des biens détenus par la Société ou respectivement par les Compartiments ou Classes, telle que déterminée en conformité avec le Prospectus et son article 12

Valeur Nette Ajustée d'Inventaire par Action Valeur nette d'inventaire par action majorée de tout éventuel Intérêt d'Actualisation et/ou Charge d'Egalisation

«Valeur Nette d'Inventaire» Valeur nette d'inventaire de la Société calculée conformément à l'Article 12 des présents Statuts

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** A été créée entre l'Actionnaire existant et tous ceux qui pourraient, à l'avenir, devenir propriétaires d'Actions, une société anonyme admise en tant que société d'investissement à capital variable (société à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), sous la dénomination de ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, des Filiales, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration devait estimer que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en des (i) biens immobiliers, soit directement, soit indirectement par la voie d'une ou plusieurs filiales ou encore par la voie d'une participation dans d'autres sociétés immobilières et en (ii) tout autre investissement éligible pour un Fonds d'investissement luxembourgeois investissant dans l'immobilier, ayant pour objet la diversification des risques d'investissement et procurant aux Actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utiles à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

### **Titre II. Capital Social - Actions - Valeur Nette d'Inventaire**

**Art. 5. Capital Social - Classe d'Actions - Sous-fonds.** Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'Article 12 ci-après. Le capital de la Société doit atteindre un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) endéans les douze mois qui suivent la date à laquelle la Société a été enregistrée en tant que fonds d'investissement spécialisé sur la liste officielle des OPC luxembourgeois, et, après cela, ne pourra être inférieur à cette somme.

Le capital initial de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000, -) représenté par trois cent dix (310) Actions, entièrement libérées et sans mention de valeur nominale, émises par le Compartiment ABERDEEN PROPERTY FUNDS EASTERN EUROPE SICAV-FIS-RUSSIA.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes d'Actions qui peuvent se différencier, entre autres, par leur régime de frais, leurs procédures de souscription ou de rachat, leurs exigences d'investissement minimum et/ou de détention ultérieure minimale, le type d'investisseurs ciblés et leur politique de distribution.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un Compartiment au sens de l'Article 71 de la Loi de 2007 pour chaque Classe d'Actions ou pour plusieurs Classes d'Actions. Chaque masse d'avoirs sera investie pour le bénéfice exclusif du Compartiment concerné. Le Conseil d'Administration déterminera pour chaque Compartiment un objectif et une politique d'investissement spécifique, des restrictions d'investissement spécifiques ainsi qu'une dénomination spécifique.

Le Conseil d'Administration peut établir chacun des Compartiments pour une durée illimitée ou au contraire limitée: dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, au terme de la durée limitée, proroger la durée de vie du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. Au terme de la durée de vie du Compartiment, la Société rachètera toutes les Actions des Classes d'Actions concernées, conformément à l'Article 8 ci-après, nonobstant les dispositions de l'Article 25.

Lors de chaque prorogation de la durée d'un Compartiment, les Actionnaires nominatifs seront dûment informés par avis écrit envoyé un mois avant la date d'effet de la prorogation à leur adresse telle que renseignée dans le registre des Actions de la Société. Le Prospectus de la Société indiquera la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, la durée de prorogation.

Les produits de l'émission d'Actions d'une Classe seront investis en valeurs mobilières de toute sorte et autres avoirs autorisés par la loi, dans le respect de l'objectif et de la politique d'investissement déterminés par le Conseil d'Administration pour le Compartiment établi en considération de la ou des Classe(s) d'Actions en question, et des restrictions d'investissement établies par la loi ou par le Conseil d'Administration.

La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Toutefois, par dérogation aux dispositions de l'article 2093 du code civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, engagements, obligations et responsabilités qui sont attribuables à ce Compartiment. Dans les relations des Actionnaires entre eux, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

Aux fins de consolidation de ses comptes, la devise de référence de la Société sera l'Euro.

Le capital social de la Société augmentera ou diminuera suite à l'émission par la Société de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

**Art. 6. Forme des Actions.** La Société émettra des Actions sous forme nominative uniquement.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chaque Action.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription au registre des Actionnaires. En principe, la Société n'émettra pas de certificat constatant cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. Pour autant que les dispositions des Articles 7, 10 et 12 ci-après soient respectées, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devra être signée par un administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ayant souscrits des Actions nominatives devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

Dans le cas où un Actionnaire ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, et ce, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à deux points de décimale. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des avoirs de la Société sur une base proportionnelle.

Le paiement des dividendes sera, le cas échéant, fait aux Actionnaires, pour les Actions nominatives, par virement bancaire.

**Art. 7. Emission des Actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment et sans limitation aucune, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Aucune action ne sera émise à aucun moment si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Compartiment ou la Classe concerné est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-après.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission des Actions (consistant notamment en la nécessité d'exécuter des documents de souscription et de fournir les informations que le Conseil d'Administration juge nécessaire) et fixer un montant minimum de souscription et/ou un montant minimum de participation. Le Conseil d'Administration peut aussi, pour un Compartiment et/ou une Classe d'Actions déterminées, appliquer une redevance d'inscription et a le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus.

Au cours de la Période Initiale de Souscription, les Actions seront proposées au Prix initial spécifié pour chaque Compartiment et Classe par le Prospectus, à majorer de tout Intérêt d'Actualisation éventuellement applicable. Cependant, si le Conseil d'Administration devait estimer que le Prix Initial ne reflète pas équitablement la valeur de l'Action, il peut décider d'émettre les Actions à leur Valeur Nette Ajustée d'Inventaire par Actions respectives.

A l'issue de la Période Initiale de Souscription, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, et établie de façon spécifique pour chaque Classe de chaque Compartiment du Prospectus, le prix des Actions à émettre sera basé sur la Valeur Nette Ajustée d'Inventaire par Action de la Classe concernée dans le Compartiment concerné, telle que déterminée à l'Article 12 ci-après, à majorer de toute prime additionnelle, redevance ou taxe, telles que déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus. Toutes les taxes, commissions et autres frais supportés dans les pays où les Actions de la Société seront vendues seront également pris en compte pour déterminer le prix d'émission des Actions. Les Actions seront allouées après acceptation de la souscription et paiement du prix d'émission. Le prix d'émission devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Prospectus.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire le rapport d'évaluation de l'auditeur de la Société (lequel doit revêtir la qualité de réviseur d'entreprises agréé). Les conditions spécifiques de la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le manquement d'un Investisseur à réaliser, dans une période de temps définie par le Conseil d'Administration, les apports demandés ou certains autres paiements en accord avec les termes de leurs Engagements, autorise la Société à déclarer que cet Investisseur est un Investisseur en Défaut, ce qui entraînera à ses dépens des pénalités déterminées par le Conseil d'Administration et détaillées dans le Prospectus, à moins que le Conseil d'Administration ne décide discrétionnairement de ne pas appliquer ces pénalités.

La Société peut rejeter toute souscription en totalité ou en partie, et les Administrateurs peuvent, à tout moment et à leur entière discrétion, sans responsabilité et sans préavis, abandonner l'émission et la vente des Actions de toute Classe d'un ou plusieurs Compartiments.

Si le Conseil d'Administration décide qu'il serait préjudiciable aux Investisseurs de la Société existants d'accepter une souscription d'Actions de toute Classe ou tout Compartiment représentant plus de 10% des avoirs nets de cette Classe ou de ce Compartiment, il peut reporter l'acceptation de cette souscription et, en consultation avec l'Investisseur entrant, lui demander d'échelonner sa proposition de souscription sur une période convenue.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de vente et de façon discrétionnaire, cesser d'émettre des Actions, rejeter toute demande de souscription en tout ou en partie et suspendre ou limiter, conformément à l'Article 13 ci-après, à tout moment et périodiquement, l'émission et la vente d'Actions au profit de personnes physiques ou morales de pays ou régions spécifiques.

**Art. 8. Rachat des Actions.** A moins qu'il ne soit spécifié dans le Prospectus que cela n'est pas le cas relativement à un Compartiment particulier, les Compartiments sont de type fermé et n'existent que pour une durée limitée dans le temps. Par conséquent, les Actions ne peuvent être rachetées à la demande d'un Actionnaire. Le Conseil d'Administration aura la possibilité, aux termes des Statuts, d'instaurer un rachat obligatoire des Actions sur la base d'un pro rata.

Concernant le(s) Compartiment(s) créé(s) pour une période illimitée, les Actionnaires ont le droit de demander à la Société qu'elle leur rachète tout ou partie de leurs Actions, selon les conditions et procédures fixées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le paiement du prix de rachat par Action sera effectué dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et qui ne devra pas excéder dix (10) jours à partir de la publication de la Valeur Nette d'Inventaire calculée en respect de la date de rachat, comme déterminé en conformité avec la politique déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration, à condition que les de transfert d'Actions soient reçus par la Société, selon les dispositions de l'Article 13 ci-après.

Le prix de rachat sera basé sur la Valeur Nette Ajustée d'Inventaire par Action de la Classe concernée, laquelle peut être ajustée conformément au Prospectus, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par le Prospectus. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Dans l'hypothèse où une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une quelconque Classe ou Compartiment en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de rachat de toutes les Actions que cet Actionnaire détient dans une telle Classe et/ou Compartiment.

En outre, si à une date donnée, des demandes de rachats formées sur la base de cet article excèdent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration relativement au nombre d'Actions attachées à une Classe ou à un Compartiment spécifique, le Conseil d'Administration peut décider qu'une partie ou toutes les demandes de rachat ou de conversion soient différées pour une certaine durée, et ce, d'une manière que le Conseil d'Administration considérera correspondre au meilleur intérêt de la Société. Lors du jour de rachat suivant cette période, les demandes de rachat non satisfaites seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Un Actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat de ses Actions, sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions et, dans ce cas, le retrait ne sera effectif que si la Société a reçu une confirmation écrite avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée dans ces conditions, la Société procédera au rachat des Actions à la première date de rachat applicable suivant la fin de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions du Compartiment concerné.

Si les avoirs nets du Compartiment ou de la Classe correspondant à un jour de rachat déterminé deviennent inférieurs au montant minimum déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 25 ci-dessous, la Société peut, à sa seule discrétion, racheter toutes les Actions en circulation. Toutes ces Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Actions (pouvant être ajustée) diminuée des coûts de liquidation et autres coûts. La Société informera les Actionnaires du Compartiment correspondant avant la date de rachat forcé en envoyant un avis directement aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. L'avis dont question mentionnera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

La Société aura le droit, si le Conseil d'Administration le lui accorde, de procéder au paiement en espèces à tout Investisseur du prix de rachat, en attribuant à cet Actionnaire des investissements provenant du groupe d'avoirs créé en liaison avec telle Classe ou telles Classes d'Actions, égaux en valeur (valeur calculée selon la manière décrite dans l'Article 11) à celles des Actions rachetées, et ce, à la date de rachat à laquelle le prix de rachat est calculé. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres détenteurs d'Actions de la Classe ou des Classes d'Actions concernées. Les coûts résultant de ces transferts seront supportés par le bénéficiaire du transfert.

La Société peut à n'importe quel moment procéder au rachat forcé des Actions des Actionnaires qui sont exclus de l'acquisition ou de la possession d'Actions dans la Société, de tout Compartiment ou Classe, conformément à la procédure présentée dans l'Article 10 ci-après et dans le Prospectus.

Toutes les Actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** La conversion des Actions entre les différents Compartiments est prohibée. Le Conseil d'Administration peut cependant, conformément aux dispositions du Prospectus, autoriser, au sein d'un Compartiment déterminé, la conversion des Actions entre des Classes d'Actions de même type, de l'accumulation à la distribution de dividendes et vice versa (pour autant que de telles Classes existent au sein d'un Compartiment particulier).

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses Actions par une Personne Non Autorisée; les caractéristiques de cette qualité pouvant être déterminées discrétionnairement par le Conseil d'administration.

Ainsi, le Conseil d'Administration peut:

- refuser l'émission d'Actions et l'inscription d'un transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non-Autorisée ou à une personne détenant plus d'un certain pourcentage de participation dans le capital, tel que déterminé par le Conseil d'Administration; et



- à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, appuyés d'une déclaration sous serment, afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non-Autorisée ou, si par cette inscription au registre, une Personne Non-Autorisée deviendrait le bénéficiaire économique de ces Actions; et

- refuser, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non-Autorisée; et

- s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée est, seule ou conjointement, le bénéficiaire économique des Actions de la Société, enjoindre celle-ci à vendre ses Actions et à apporter la preuve de cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant ladite injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout Actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

- La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'Avis de Rachat indiquera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis de Rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée prépayée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat. S'il s'agit d'Actions enregistrées, son nom sera rayé du registre des Actionnaires; s'il s'agit d'Actions au porteur, le ou les certificats représentant ces actions seront annulés.

- Le prix auquel chaque Action mentionnée dans l'Avis de Rachat sera rachetée (appelé ci-après «Prix de Rachat») sera égal à 75% de la Valeur Nette Ajustée d'Inventaire par Action de la Classe concernée, telle que calculée au jour de la date d'évaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'Actions de la Société et qui soit précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat soit suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les Actions mentionnées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

- Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué dans la monnaie de paiement du prix de rachat des Actions de la Classe concernée telle que déterminée par le Conseil d'Administration et sera déposé pour paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que précisé dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix de Rachat, suivant la remise du ou des certificats d'Actions ou certificats tels que spécifiés dans l'avis, ainsi que, le cas échéant, des coupons n'étant pas encore arrivés à maturité qui y seraient attachés. Dès la signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) de la banque, après remise effective du ou des certificats d'Actions ou certificats susmentionnés. Au cas où les fonds à recevoir par un Actionnaire n'auraient pas été réclamés dans les cinq ans suivant la date indiquée dans l'Avis de Rachat, ces fonds ne pourraient plus être réclamés et reviendront au Compartiment de la ou des Classes d'Actions concernée(s). Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

- L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé au motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

L'expression «Personne Non Autorisée» telle qu'utilisée ici ne renvoie ni au souscripteur d'Actions de la Société émises au moment de la constitution de la Société, ni à un quelconque distributeur qui acquière des Actions lors d'une émission d'Actions par la Société en vue de les distribuer.

- Relativement à ce qui précède, le Conseil d'Administration peut en particulier octroyer aux Actionnaires (autres que la Personne Non Autorisée) des différents Compartiments, le droit d'acheter, au pro rata, les Actions de la Personne Non Autorisée au Prix d'Achat.

**Art. 11. Transfert d'Actions et Engagements.** Sauf dans les cas où il en est disposé autrement infra, les Investisseurs ne peuvent transférer leurs Actions et Engagements Non Consolidés, soit ensemble, soit séparément, que moyennant le respect des conditions suivantes ainsi que l'accord du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a le droit de refuser, de façon discrétionnaire, tout transfert, délégation ou vente d'Actions et/ou Engagements Non Consolidés. De tels transferts, délégations ou ventes seront, inter alia, refusés, dans les cas où (i) le Conseil d'Administration aura établi raisonnablement que, de la réalisation de telles opérations il résulterait la détention par une Personne Non Autorisée d'Actions ou d'Engagements Non Consolidés, (ii) la valeur nominale des Actions ou le montant nominal des Engagements Non Consolidés à transférer serait inférieur(e) à un certain montant, déterminé par le Board et publié dans le Prospectus ou, (iii) concernant les Engagements Non Consolidés, si le Conseil d'Administration déterminait raisonnablement que le cessionnaire ne dispose pas du même degré de solvabilité que le cédant.

Pour autant que, et aussi longtemps que les Actions font partie de l'«assiette d'une garantie» d'une Compagnie d'Assurances Allemande (Sicherungsvermögen) tel que défini à la Sec. 66 de l'Insurance Supervisory Act), ou «d'autres biens engagés» («Sonstiges gebundenes Vermögen» tel que défini à la Sec. 54 para 1 ou Sec. 115 du German Insurance Supervisory Act), et pour autant que cette Compagnie d'Assurance allemande, soit conformément à la Sec. 70 du German Supervisory Act, tel qu'amendé, soumise à l'obligation légale de nommer un trustee («Treuhand»), ou se soit elle-même soumise à cette obligation sur une base volontaire, il ne pourra pas être disposé de ces Actions sans le consentement préalable du trustee de l'Actionnaire concerné ou de l'adjoint du trustee de l'Actionnaire concerné.

Cependant, les Actions qui sont directement ou indirectement détenues par une Compagnie d'Assurances allemande et qui font partie de leur assiette de garantie ou constituent d'autres biens engagés ainsi que les Engagements Non Consolidés sont librement transférables, et un tel transfert ne requiert l'autorisation d'aucun autre Actionnaire ou du Conseil d'Administration, pour autant que (i) le cessionnaire ne soit pas une Personne Non Autorisée, (ii) le cessionnaire soit un Investisseur Institutionnel ou un intermédiaire financier, ce qui inclut les compagnies d'assurances ou les institutions de crédit étant suffisamment saine financièrement. (Investment grade credit rating).

Au moment du transfert d'une Action étant directement ou indirectement détenue par un Actionnaire revêtant la qualité de Compagnie d'Assurance Allemande et au moment du transfert des Engagements Non Consolidés d'une telle Compagnie d'Assurances Allemande, le cessionnaire acceptera et deviendra seul responsable de tous les engagements et obligations relatives à ces Actions et Engagements Non Consolidés et le cédant sera libéré de ces responsabilités et engagements (et n'engagera plus aucune responsabilité). Une fois que le cessionnaire aura transféré ces Actions et Engagements Non Consolidés, ce cédant n'aura plus aucune obligation de quelque nature que ce soit aux termes de ce Prospectus ou par rapport au Compartiment, relativement aux Engagements et Actions qu'il aura transférés. Pour l'application de cette section, le terme «disposer» inclut toute vente, échange, transfert et délégation de tout ou partie des Actions détenues par une Compagnie d'Assurance Allemande.

Le Conseil d'Administration cherchera à restreindre les transferts d'Actions, afin de tenter d'assurer que, à tout moment, les Investisseurs Plan d'Avantage («Benefit Plan») ne détiennent pas 25% ou plus d'une quelconque classe d'intérêt au sein d'un quelconque Compartiment (tel que déterminé en conformité avec les dispositions applicables de l'ERISA). En toute hypothèse, à l'occasion d'un tel transfert d'Actions, le cédant et le cessionnaire seront requis de fournir des assurances à la Société relativement à la mise en oeuvre de ces limitations.

**Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration lors de chaque Date d'Evaluation conformément au droit luxembourgeois et IFRS.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment sera exprimée dans la Devise de Référence de ce Compartiment tel que précisée pour chaque Compartiment dans le Prospectus.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment à une certaine Date d'Evaluation sera calculée en divisant (i) les avoirs nets de ce Compartiment attribuable à cette Classe, à savoir la valeur de la portion des avoirs bruts de ce Compartiment attribuables à cette Classe moins la portion des obligations et engagements de ce Compartiment attribuables à cette Classe à cette Date d'Evaluation, par (ii) le nombre d'Actions de cette Classe en circulation à cette date, en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-après.

Les comptes des Filiales de la Société seront consolidés avec les comptes de la Société et les avoirs et obligations sous-jacents seront par conséquent évalués conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Les prix de souscription et de rachat, s'ils ont été déterminés, applicables aux différentes Classes varieront au sein de chaque Compartiment en raison de la structure de coût et/ou de la politique de distribution propre(s) à chaque Classe.

Les avoirs de la Société comprendront:

1. tous les biens ou droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une de ses Filiales;
2. toutes les participations en titres de dettes, convertibles ou non, émis par des sociétés immobilières;
3. toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
4. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente d'immeubles, de droits immobiliers, de titres ou d'autres avoirs dont le prix n'a pas encore été encaissé);
5. tous les billets, obligations, certificats de dépôt, actions, titres, reconnaissance, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;

6. tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou la banque dépositaire pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

7. tous les loyers échus relatifs à des biens immobiliers ou les intérêts échus ou courus sur les avoirs portant intérêt détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur attribuée à ces avoirs;

8. tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

- Les biens et les droits immobiliers enregistrés au nom de la Société ou d'une de ses Filiales ainsi que les participations directes ou indirectes de la Société dans des sociétés intermédiaires seront évalués par un ou plusieurs Evaluateurs

Indépendants nommés par la Société, étant entendu que la Société peut s'écarter de ces évaluations si elle estime l'être dans son intérêt ainsi que celui de ses actionnaires; et qu'en outre cette évaluation peut être réalisée à la fin de l'année fiscale et utilisée tout au long de l'année fiscale suivante, à moins qu'un changement dans la situation économique globale ou un changement dans l'état des biens ou droits immobiliers en question détenus par la Société ou l'une de ses Filiales ou par des sociétés immobilières contrôlées par cette dernière requière que de nouvelles évaluations soient réalisées dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

- Les valeurs mobilières cotées en bourse ou qui ont cours sur un autre marché réglementé seront évaluées sur la base de la dernière valeur de bourse ou de marché publiée.

- Les valeurs mobilières qui ne sont pas cotées en bourse ni n'ont cours sur aucun autre marché réglementé seront évaluées sur la base de la valeur nette probable de réalisation (à l'exception des remises d'impôt), évaluée avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'Administration.

- La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

- Tous les autres titres ou avoirs, en ce compris les titres de dettes et les titres pour lesquels un prix de cotation fiable n'est pas disponible, seront évalués sur base de cotation fournie par des Evaluateurs ou des agences de pricing approuvés par le Conseil d'Administration ou, dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs des valeurs de marché respectives, les titres ou avoirs concernés seront évalués par le Conseil d'Administration à leur juste valeur et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration. Les instruments financiers détenus par la Société arrivant à maturité endéans 90 jours seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une approximation de la valeur de marché.

- Le Conseil d'Administration peut autoriser l'usage d'autres méthodes d'Évaluation s'il considère que l'Évaluation qui en découle reflète plus justement la valeur des avoirs de la Société conformément aux règles IFRS. Ces méthodes seront alors appliquées d'une manière constante. L'administration centrale s'en remet valablement lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire aux changements approuvés par la Société.

Les engagements de la Société comprendront:

1. tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

2. tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

3. tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, commissions de conseil, ci-inclus les commissions de performance si applicables, honoraires du dépositaire, de l'agent de transfert et de l'administration centrale ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

4. toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société, lorsque la Date d'Évaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

5. une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné, tel que déterminé par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant que le Conseil d'Administration peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la Société; et

6. tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois et aux normes comptables IFRS. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société, ce qui comprend les dépenses de formation, les honoraires des Gestionnaire d'Investissements ou Conseillers en Investissement (s'il y en a), en ce-compris les frais de performance, frais, dépenses, débours et dépenses, débours payables aux comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliaires, de transfert et au registre, à tout agent de paiement, à tout évaluateur indépendant, à tout distributeur et représentant permanent aux différents registres (s'ils existent), ainsi qu'à tout autre agent employé par la Société, la rémunération des administrateurs et leur débours raisonnables, les couverture d'assurances et coûts raisonnables de voyage en relation avec les réunions du Conseil d'Administration, les frais et dépenses relatives aux services légaux et d'audit, tous frais et dépenses encourues dans le cadre de l'enregistrement et du maintien de l'enregistrement de la Société au sein de toutes agences gouvernementale ou marché des change au sein du Grand Duché du Luxembourg et au sein d'autres pays, les frais de licence relatifs à l'utilisation d'index, dépenses de reporting et de publication, en ce compris les frais relatifs à la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Prospectus, tous autres documents de vente explicatifs, rapport périodique ou déclaration d'enregistrement, les coûts de publication de la Valeur Nette d'Inventaire ainsi que toute information relative à la valeur estimée de la Société, le coût de l'impression des certificats, et le coût de tous rapports fait aux Actionnaires, le coût des réunions et tenues des Assemblées générales, toutes taxes, franchises et autres charges gouvernementales similaires, et toutes autres dépenses opérationnelles, en ce

compris les coûts d'achat et de revente de biens, coût de transaction, coût de publication des prix d'émission et de rachat (s'ils existent), intérêts, frais bancaires et de courtage, frais de poste, d'assurance, de téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier au périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Les avoirs nets de la Société sont à tout moment égaux au total des avoirs nets de ses différents Compartiments.

Pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les revenus et les dépenses sont traités sur une base journalière.

La valeur de tous les biens et obligations qui ne sont pas libellés dans la monnaie de référence d'un Compartiment seront convertis dans la monnaie de référence de chaque Compartiment au taux d'échange déterminé au Jour d'Évaluation concerné de bonne foi au terme d'une procédure établie par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, de façon discrétionnaire, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

Les avoirs et engagements seront affectés comme suit:

Dans l'hypothèse où plusieurs Classe d'Actions sont établies au sein d'un Compartiment, les biens attribuables à ces Classes seront communément investis selon la méthode spécifique d'investissement applicable à ce Compartiment, pour autant cependant, qu'au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration soit habilité à créer des Classes d'Actions auxquelles sont attachées (i) une politique de distribution spécifique (telle que autorisant ou non les distributions) et/ou (ii) des modes spécifiques de taxation pour les souscriptions et rachats (s'il y a lieu) et/ou (iii) des charges spécifiques pour la gestion ou le conseil et/ou (iv) des modes spécifiques d'allocation des frais de distribution, des charges pour les services rendus aux Actionnaires ou autres et/ou (v) une monnaie différente ou unité de monnaie différente dans laquelle le Compartiment peut être coté et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger la valeur des biens et rendements dans la monnaie de la Classe d'Actions concernée, dans la monnaie de référence du Compartiment concerné contre les mouvements à long terme de cette monnaie de cotation et/ou (vii) toutes autres caractéristiques pouvant de temps à autre être déterminées par le Conseil d'Administration, en conformité avec le droit applicable;

Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe seront affectés dans les livres de la Société au Compartiment correspondant à cette Classe d'Actions, étant entendu que, si plusieurs Classes d'Actions co-existent au sein du même Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Classe.

Les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Classes d'Actions de ce Compartiment.

Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même ou aux mêmes Classes d'Actions auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la même ou aux mêmes Classes d'Actions correspondantes.

Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes d'Actions déterminées au sein d'un Compartiment ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes d'Actions déterminées au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Classes d'Actions.

Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe d'Actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Classes d'Actions au prorata de leurs Valeur Nette d'Inventaire respectives ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de différents Compartiments et/ou sont co-gérés comme des masses de biens séparées par un agent du Conseil d'Administration, les droits respectifs de chaque Classes d'Actions correspondront à la portion calculée au pro rata des contributions des différentes Classes d'Actions au compte ou à la masse concerné, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits réalisés pour compte de cette Classe d'Actions, tel que décrit dans les documents de vente des Actions de la Société, et (iii) toute les obligations quelle que soit la Classe d'Actions à laquelle elles sont attribuables lieront la Société comprise comme un tout sauf accord contraire avec le créancier de celle-ci.

En cas de distribution aux Actionnaires d'une Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe d'Actions sera réduite d'un montant équivalent à cette distribution.

Les règles et procédures d'évaluation seront interprétées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par l'agent d'Administration Centrale que le Conseil d'Administration a désigné pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Pour les besoins du présent Article:

a) Les Actions de la Société en voie de rachat conformément à l'Article 8 ci-dessus (pour lesquelles un tel rachat est prévu par le Prospectus relativement à un Compartiment ou une Classe particulière) seront considérées comme Actions émises et existantes et devront être prises en considération jusqu'à et immédiatement après le moment spécifié par le Conseil d'Administration au Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est opérée et, et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, seront considérées comme Engagement de la Société;

b) Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Conseil d'Administration, la Date d'Evaluation à laquelle une telle évaluation est faite, et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société, le prix pour cela devra être considéré comme étant une dette due à la Société.

c) Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

d) Lorsqu'à une Date d'Evaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, de ce que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la Date d'Evaluation correspondant, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Emission et du Rachat d'Actions.** Pour chaque Classe d'Actions, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que le prix d'émission ou de rachat (s'il y a lieu) des Actions de tous les Compartiments seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le Prospectus pour chaque Compartiment et à tel autre jour auquel le Conseil d'Administration approuve l'évaluation d'une émission ou d'un rachat d'Actions (s'il y a lieu), conformément aux lois et réglementations applicables; ce jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «Date d'Evaluation».

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions d'une Classe déterminée et l'émission et le rachat des Actions de cette Classe (s'il y en a):

1. pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce(s) Compartiment(s) est cotée ou négociée est fermée pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable à un Compartiment coté à l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés; ou

2. lorsque, de l'avis des Administrateurs, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer des avoirs de la Société attribuables à un Compartiment ou ne peut pas les évaluer; ou

3. lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou le cours en bourse ou sur un autre marché relatif aux avoirs attribuables à chaque Compartiment sont hors de service; ou

4. lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions de ce Compartiment (s'il y en a) ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions (s'il y en a) ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

5. si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société, attribuables à un Compartiment ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés; ou

6. suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société.

La suspension relative à un Compartiment n'aura pas d'effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur le rachat d'Actions (s'il y en a) de tout autre Compartiment qui n'est pas suspendu.

Toute demande de souscription, rachat (s'il en existe) ou conversion est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Des avis relatifs au début et à la fin de toute période de suspension seront publiés dans un quotidien luxembourgeois et dans tous autres journaux choisis par le Conseil d'Administration ainsi que dans toute autre publication officielle déterminée pour les pays dans lesquels les Actions de la Société sont vendues. L'autorité de surveillance luxembourgeoise et les autorités correspondantes des états membres de l'Union Européenne dans lesquels les Actions de la Société sont commercialisées seront informés de cette suspension. De la même manière, avis sera donné aux souscripteurs ou actionnaires désirant acquérir des Actions ou obtenir la souscription, conversion ou le rachat (s'il y en a) des Actions dans les Compartiments concernés.

### **Titre III. Administration et surveillance**

**Art. 14. Administrateurs.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être des Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six ans. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires; cette dernière va par ailleurs déterminer le nombre des administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus à la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif par résolution prise à la majorité simple par une assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront temporairement remplir les postes vacants. Les Actionnaires prendront une décision finale concernant la nomination à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

**Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui ne doit pas revêtir la qualité d'administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Le Conseil d'Administration peut nommer des officiers, en ce compris un directeur général et des directeurs généraux adjoints, ainsi que tout autre officier que la société estimera nécessaire à son fonctionnement. Ces nominations pourront être annulées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les officiers ne doivent pas être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire des Statuts, les officiers auront les droits et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit ou par télégramme, télex, ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion en désignant par écrit par télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement; la participation à la réunion par de tels moyens équivaut à la participation physique à ces réunions.

Les Administrateurs peuvent seulement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leur signature individuelle sauf autorisation spéciale sur décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si la majorité des Administrateurs ou tout autre nombre d'Administrateurs que le Conseil d'Administration déterminera, sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées par procès verbaux signés par le président de la réunion. Copies d'extraits de ces procès verbaux destinées à servir en justice ou ailleurs seront valablement signées par ce président ou par deux administrateurs.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix lors d'une réunion, le vote du Président de la réunion sera décisif.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du Conseil d'Administration; tout administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents formeront le dossier qui prouve qu'une telle décision a été prise.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique et des restrictions d'investissement déterminés à l'Article 19 des présentes.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 17. Signature sociale.** A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de tout officier de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

**Art. 18. Délégation des pouvoirs.** Le Conseil d'Administration de la Société pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière ainsi que les activités de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir les actes dans l'agencement de la politique et de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas être des membres du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs que le

Conseil d'Administration déterminera et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous déléguer ces pouvoirs.

En outre, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil d'Administration et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer des pouvoirs et rôles appropriés.

Le Conseil d'Administration peut également confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

**Art. 19. Politique et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, sur base des principes de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement applicables à chaque Compartiment, (ii) les stratégies de couverture applicables aux Classes d'Actions spécifiques au sein de Compartiments déterminés, et (iii) l'évolution de la conduite de la gestion et des affaires de la Société dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

Le Conseil d'Administration agissant au meilleur des intérêts de la Société peut décider de la manière décrite dans le Prospectus de la Société, (i) que tout ou partie des avoirs de la Société ou d'un Compartiment sera cogérée séparément avec d'autres avoirs détenus par d'autres investisseurs, en ce compris d'autres organismes de placement collectifs et/ou leurs compartiments, ou (ii) que tout ou partie des avoirs de plusieurs Compartiments seront cogérés ensemble sur une base distincte des autres avoirs.

**Art. 20. Conflit d'intérêts.** Dans l'hypothèse où la Société se verrait proposer un Investissement comprenant un bien immobilier (en tout ou en partie) par un Actionnaire, par tout représentant d'un comité d'investissement ou d'une commission consultative, par le Conseiller en Investissements ou tout Gérant de Biens ou l'un de leurs affiliés, ou comprenant une société de portefeuille au sein de laquelle un Actionnaire, tout représentant d'un comité d'investissement, d'une commission consultative, le Conseiller en Investissements ou tout Gérant de biens ou l'un de leurs affiliés a des droits acquis (à l'exclusion d'une participation minoritaire), l'Actionnaire, tout représentant d'un comité d'investissement, d'une commission consultative, le Conseiller en Investissements ou tout Gérant de biens fera part de ce conflit d'intérêts au Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où la Société investit dans l'immobilier ou dans une société de portefeuille (en ce compris tout fonds d'investissement) qui a été ou est conseillé ou géré par un Actionnaire, par tout représentant d'un comité d'investissement, d'une commission consultative, par le Conseiller en Investissements ou tout Gérant de biens ou l'un de leurs affiliés, il y aura lieu de divulguer intégralement les termes de ces tâches de conseil et de gestion au Conseil d'Administration, préalablement à la tenue du Conseil d'Administration qui sera appelé à se prononcer sur de tels investissements.

Le Conseiller en Investissements ou le Gérant de Biens informera le Conseil d'Administration de toute activité dans laquelle le Conseiller en Investissement ou le Gérant de Biens ou l'un de leurs affiliés sont impliqués qui soit de nature à générer un conflit d'intérêt en relation avec les activités d'investissement de la Société. Chaque Actionnaire informera le Conseil d'Administration de tout investissement immobilier direct significatif qui revêt substantiellement les mêmes caractéristiques que les opportunités d'investissement immobilier recherchées par la Société et qui serait de nature à créer un risque de conflit d'intérêts.

Le Conseiller en Investissements ou le Gérant de Biens et leurs affiliés peuvent fournir des conseils en investissement ou accomplir des tâches de gestion de biens, commodités de gestion et autres services à des parties tierces, à la Société ou à ses sociétés de portefeuilles (ou sociétés de portefeuilles prospectées). Ces services fournis à la Société ou à ses sociétés de portefeuille (ou société de portefeuille prospectives) par le Conseiller en Investissement ou le Gérant de Biens ou leurs affiliés seront fournis au prix du marché pour des services similaires dans le cadre d'un contrat de service professionnel (ce qui inclut des possibles frais)

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société a un intérêt ou est un administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. Tout administrateur ou directeur de la Société qui sert d'administrateur, associé, directeur ou employé dans une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires d'une quelconque autre manière ne sera pas, en raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de considérer et de voter ou d'agir en rapport avec toute matière concernant un tel contrat ou autre transaction.

Au cas où un administrateur ou un directeur de la Société aurait un intérêt différent de celui de la Société dans une transaction de la Société, cet administrateur ou directeur fera part au Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêt et ne délibérera pas ni ne votera relativement à une telle transaction; et cette transaction ainsi que la question de l'intérêt de l'administrateur ou du directeur seront reportées à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

L'expression «intérêts opposés» telle qu'utilisée dans les paragraphes précédents, n'inclut aucunement les relations avec ou sans intérêt dans quelque matière que ce soit, position ou transaction, dans lesquelles interviennent une société affiliée ou associée du groupe ABERDEEN, ou toute autre personne, société ou entité telle que le Conseil d'Administration peut, à l'occasion déterminer discrétionnairement.

**Art. 21. Indemnisation des administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute

action, poursuites ou procès auquel il aura été partie en raison de sa qualité d'administrateur ou directeur de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas ou dans pareille action, poursuite ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave, fraude ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation susvisé n'exclura pas d'autres droits auquel tout administrateur ou directeur peut prétendre.

**Art. 22. Les Auditeurs.** Les données comptables relatives dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un auditeur («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société. L'auditeur accomplira tous les devoirs qui lui sont imposées par la Loi de 2007.

#### **Titre IV. Assemblées Générales - Année comptable - Distributions**

**Art. 23. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représentera l'entière des Actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les Actionnaires de la Société sans considération de la Classe d'Actions à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration.

Elle peut aussi être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, le second jeudi du mois de mai, chaque année.

Si ce jour est un jour de fermeture des banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable Bancaire qui suit.

D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les avis de convocations respectives.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée aux Actionnaires nominatifs à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires ou à toute autre adresse renseignée par l'Actionnaire concernée, au moins huit jours avant l'assemblée. Cet avis indiquera le lieu et l'heure de l'assemblée et les conditions pour y être admis, elle contiendra l'agenda ainsi qu'une référence au quorum et majorité requises par le droit luxembourgeois. Dans la mesure requise par le droit luxembourgeois, des avis seront publiés au Mémorial et dans un journal luxembourgeois. Cependant l'envoi de cet avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être prouvé lors de l'assemblée. L'agenda sera préparé par le Conseil d'Administration sauf dans en cas de convocation de l'assemblée à la demande écrite d'Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent être dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

Le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les conditions auxquelles les Actionnaires doivent répondre pour prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (ce qui inclura tous les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières. Chaque Action, quelle que soit la Classe à laquelle elle appartient, donne droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, fax, câble, télégramme ou fac-similé, une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un administrateur de la Société, comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts, les décisions lors de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

**Art. 24. Assemblées générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs Classes d'Actions.** Les Actionnaires de la ou des Classes d'Actions d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer relativement à toute matière concernant exclusivement ce Compartiment.

En outre, les Actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent tenir des Assemblées générales pour se prononcer relativement à des matières relevant exclusivement de cette Classe.

Les dispositions des articles 23, paragraphe 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 seront applicable à ces assemblées générales des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à un vote conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit, fax, câble, télégramme ou fac-similé, à une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un administrateur de la Société.

A moins d'une disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.



Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe vis-à-vis des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe (s). Conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 25. Liquidation, scission et fusion de Compartiments ou Classes.** Lorsque la valeur des avoirs nets de tout Compartiment ou Classe d'un Compartiment a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment ou cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou en cas de changement de la situation politique, économique ou monétaire ou de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires de ce Compartiment de convertir leurs Actions en Actions d'un autre Compartiment aux conditions fixées par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes leurs Actions de cette Classe à la Valeur Nette Ajustée d'Inventaire par Action (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. La Société donnera avis aux Actionnaires de cette Classe d'Actions avant la date effective du rachat forcé, en indiquant les raisons et les procédures du rachat. Les Actionnaires nominatifs seront avertis par écrit.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration aux termes des paragraphes précédents, l'assemblée générale des Actionnaires des Classes du Compartiment concerné peut, sur proposition du Conseil d'Administration, décider du rachat de toutes les Actions émises dans la ou les Classes concernées de ce Compartiment et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire Ajustée de leurs Actions (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la procédure de liquidation du Compartiment concerné seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre Organisme de Placement Collectif à condition qu'il s'agisse d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau Compartiment») et de requalifier les Actions de la ou des classe(s) concernée(s) comme Actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais, pendant cette période.

Dans les mêmes circonstances, le conseil d'administration peut décider de réorganiser un Compartiment ou classe d'Actions par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Compartiments ou classes. Une telle décision sera publiée de la manière décrite ci-dessus (et en plus, la publication contiendra une information sur les deux ou plusieurs nouveaux compartiments) un mois avant la date à laquelle la division deviendra effective, dans le but de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de la ou des Classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider de fusionner plusieurs Compartiments au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des Actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe cinq du présent article ou à un compartiment au sein d'un tel autre Organisme de Placement Collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires de la ou des classe(s) d'Actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux-tiers des Actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des Actions émises et en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

**Art. 26. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 27. Distributions.** Sur proposition du conseil d'administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) classe(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Pour chaque classe ou pour toutes classes d'Actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions nominatives seront effectués aux Actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des Actionnaires.

Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désigné(s) à cette fin par la Société.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions en lieu et place de dividendes en cash, selon les termes et conditions mis en place par le Conseil d'Administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus l'être et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) classe(s) d'Actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

### **Titre V. Dispositions finales**

**Art. 28. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver une autre banque et il nommera cette banque comme dépositaire des avoirs de la Société. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 29. Dissolution de la Société.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 31 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le conseil d'administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'article 5 des présents Statuts dans ce cas, l'assemblée délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart, du capital minimum.

**Art. 30. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 31. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 32. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

**Art. 33. Dispositions transitoires.** Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le 23 mars 2009.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les actions sont souscrites par ABERDEEN PROPERTY INVESTORS EASTERN EUROPE A/S, prénommée.

La preuve de ce paiement, pour un total de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), a été donnée au notaire soussigné.

#### *Rapports Annuels et Rapports de Comptes Intermédiaires*

Le Conseil d'Administration devra s'efforcer à s'assurer que les Actionnaires obtiennent un rapport annuel audité comprenant l'information de tous les investissements faits par la Société et le détail du rendement financier de la Société pour chaque exercice social.

131939

*Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

*Dépenses*

Les dépenses qui seront supportées par la Société parce que résultant de sa formation sont estimées à environ sept mille euros.

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Le comparant susmentionné, représentant l'intégralité du capital souscrit, et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société conformément à l'article 22 des statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs pour un terme de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui sera tenue en 2012:

- Monsieur Richard Backlund, chef de direction, Luntmakargatan 34, boîte 3039, 103 63 Stockholm, Suède;
- Madame Malin af Petersen, directeur financier, ABERDEEN PROPERTY INVESTORS GROUP, Luntmakargatan 34, boîte 3039, 103 63 Stockholm, Suède;
- Monsieur Nigel Storer, administrateur, 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Est élue comme réviseur d'entreprises pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi aux 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-2014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

4. Conformément à l'article 60 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'assemblée générale des Actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation pour ce faire à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Michels, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13335. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007128053/239/1916.

(070151162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2007.

**ILU, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 106.033.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ILU, ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 106.033, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 566 du 11 juin 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Rubeo-Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Cois, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'exercice social de la Société qui commencera désormais le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se terminera le 30 septembre 2007.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 17 des statuts.

3. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra désormais le troisième vendredi du mois de février à 16 heures.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 15 des statuts.

5. Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 17 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. (premier alinéa).** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante.»

Par dérogation, l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 se terminera le 30 septembre 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième vendredi du mois de février à 16 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année au siège social de la Société, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi du mois de février à 16 heures.»

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date pour la première fois 2008.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, le premier alinéa de l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6 (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 12. (premier alinéa).** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, P. Rubeo-Lisa, C. Coïis, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007. Relation: EAC/2007/11947. Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007135096/239/84.

(070158150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

### **Flaggschiff Dynamisch OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement FLAGGSCHIFF DYNAMISCH OP enregistré à Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007132859/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04204. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

### **Flaggschiff Wachstum OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement FLAGGSCHIFF WACHSTUM OP enregistré à Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007132860/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04262. - Reçu 72 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

### **Bersabee S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.291.

#### **PROJET DE FUSION**

Projet de fusion de la société BERSABEE SA par incorporation de la société IMMEDIAT SERVICES IMSER.

Le conseil d'administration de la société anonyme BERSABEE S.A. (la Société Absorbante), l'Assemblée Général extraordinaire de la Société par actions simplifiée IMMEDIAT SERVICES IMSER (la Société Absorbée), (la Société Absorbante et la Société Absorbée seront appelées ensemble les Sociétés Participantes, ou, individuellement, la Société Participante) ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et la loi française du 24 juillet 1966 telle que modifiée

1. Sociétés Participantes

- BERSABEE S.A., Société Anonyme

Siège social: 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 88291

Capital social: Euro 31.000,-

(Société Absorbante)

- IMMEDIAT SERVICES IMSER, Société par actions simplifiée

Siège social: 350, rue Lecourbe, 75015, Paris - France

R.C.S. Paris, B 431 229 533

Capital social: Euros 76225

(Société Absorbée)

## 2. Rapport d'échange et attribution des actions

Puisque la Société Absorbante est propriétaire de la totalité du capital social de la Société absorbée IMMEDIAT SERVICES IMSER il ne sera délibéré sur aucune augmentation de capital social, ni ne sera déterminé un quelconque rapport d'échange, partant la fusion portera aucune rémunération de l'apport.

## 3. Date à partir de laquelle les opérations de la Sociétés Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour compte de la Société Absorbante

La fusion sera réalisée et prendra effet à l'égard des tiers, et entre les sociétés Participantes, après la publication de l'acte de fusion, en conformité avec le droit applicable à la Société Absorbante («la Date effective»)

Cette date doit être postérieure à l'exécution des contrôles visés à l'article 11 de la Directive CEE 2005/56/CE.

## 4. Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions

Toutes les actions de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leurs détenteurs de sorte qu'il n'est prévu par la société absorbante aucun traitement de faveur pour une quelconque catégorie d'associés, ni pour les détenteurs de titres autres que les actions.

## 5. Avantages particuliers attribués aux experts, aux membres des conseils d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent (art. 261 de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est proposé ni aux experts au sens de l'article 261 et 266 de la Loi, ni aux membres des conseils d'administration, ni aux commissaires aux comptes des Sociétés participantes.

Le présent texte est déposé au siège social de toutes les Sociétés Participantes

*Pour BERSABEE SA.*

*Le conseil d'administration*

*Signature*

*Administrateur*

*Pour IMMEDIAT SERVICES IMSER SAS*

*N. Thauvin*

*Présidente*

Référence de publication: 2007135796/7378/55.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07286. - Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070162106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

### **Tavola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 10-12, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 38.868.

### **Luxfreeze S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8320 Capellen, Z.I. Hiereboesch.

R.C.S. Luxembourg B 38.492.

## PROJET DE FUSION

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg:

Ont comparu:

1) la société anonyme TAVOLA S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10-12, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.868, constituée sous la dénomination de PERKINS FOODS (LUXEMBOURG) S.A. suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz en date du 17 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 253 du 11 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 octobre 2007, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions circulaires du conseil d'administration de ladite société du 2 novembre 2007.

2) la société anonyme LUXFREEZE S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au Z.I. Hiereboesch, L-8320 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.492, constituée suivant acte reçu par le notaire Charles Funk en date du 26 avril 1966, publié au Mémorial C numéro 74 du 13 juin 1966 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 22 avril 1996 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 12 août 1996,

ici représentée par Monsieur Alexandre Gobert, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions circulaires du conseil d'administration de ladite société du 2 novembre 2007.

Les copies de ces résolutions circulaires, après avoir été paraphées ne varietur par le représentant des comparantes et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Les parties à la fusion

- TAVOLA S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10-12, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.868, comme société absorbante, ci-après TAVOLA,

- LUXFREEZE S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au Z.I. Hiereboesch, L-8320 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.492, comme société absorbée, ci-après LUXFREEZE.

2) TAVOLA détient l'intégralité des actions représentant la totalité du capital social de et conférant tous les droits de vote dans LUXFREEZE. Aucun autre titre donnant droit de vote n'a été émis par LUXFREEZE.

3) TAVOLA entend absorber LUXFREEZE par voie de fusion, conformément aux articles 261 à 276 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés»).

4) La date à partir de laquelle les opérations de LUXFREEZE sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de TAVOLA a été fixée à la date de la prise d'effet de la fusion.

5) A partir de la date de prise d'effet de la fusion, tous droits et obligations de LUXFREEZE vis-à-vis de tiers seront pris en charge par TAVOLA. TAVOLA assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement de LUXFREEZE en rapport notamment avec des obligations, notes, papiers commerciaux ou tous autres titres émis par LUXFREEZE et non encore remboursés.

6) Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs ou commissaires aux comptes des sociétés qui fusionnent.

7) Les actionnaires de TAVOLA ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de TAVOLA, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi sur les sociétés et ils peuvent, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

8) Un ou plusieurs actionnaires de TAVOLA, disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit de TAVOLA, ont le droit de requérir, pendant le même délai que celui indiqué sub 7), la convocation d'une assemblée générale de TAVOLA appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

9) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de LUXFREEZE.

10) Sous réserve des droits des actionnaires de TAVOLA tels que décrits sub 8), la fusion de TAVOLA et LUXFREEZE deviendra définitive un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations prévue pour le 26 novembre 2007 et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la Loi sur les sociétés.

11) Les documents sociaux de LUXFREEZE seront conservés pendant le délai légal au siège de TAVOLA.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, en même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Gobert, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007. LAC/2007/35249. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007135980/7241/76.

(070162610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

---

### **Flaggschiff Ausgewogen OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement FLAGGSCHIFF AUSGEWOGEN OP a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007132861/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04205. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

### **PA-Bond-Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungs- und das Sonderreglement des PA-BOND-INVEST, welche am 1. Oktober 2007 in Kraft treten, wurden einregistriert in Luxemburg am 19. November 2007, beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. September 2007.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007133370/685/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04335. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

### **DBM Absolute Flex International OP, Fonds Commun de Placement.**

La partie spécifique du règlement de gestion du fonds commun de placement DBM ABSOLUTE FLEX INTERNATIONAL OP enregistré à Luxembourg a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPENHEIM ASSET MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007133371/1999/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04347. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

### **1st Rei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Annie Swetenham, «corporate manager», demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg (ci-après «la mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme 1ST REI S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 114.845, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1160 du 15 juin 2006.



Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 septembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante agit en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 31 août 2007, dont un extrait du procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, est resté annexé à l'acte précité du 13 septembre 2007, avec lequel il a été formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Déclaration*

Lors de l'augmentation de capital de la Société, documentée en date du 13 septembre 2007 par le notaire instrumentaire, et laquelle avait été intégralement souscrite par Monsieur Ferruccio Piantini, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-20122 Milan, 15/1, Via Crivelli, (Italie), il avait été indiqué sub III.-:

- A) Que la libération se faisait moyennant apport de la nue-propriété de différents biens immobiliers sis en Italie.
- B) Que les références cadastrales de l'immeuble sis à Milan, Via Crivelli, étaient 345/24 et 346/6.

Or il résulte d'un rapport rectificatif du réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Luc Sunnen, daté du 4 octobre 2007, qu'il s'agissait en réalité de l'apport de la pleine propriété desdits biens immobiliers et que les références cadastrales de l'immeuble sis à Milan, Via Crivelli, sont en réalité 345/712 et 346/6.

Ledit rapport rectificatif, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

En conséquence, dans l'acte précité du 13 septembre 2007, il y a lieu de lire sub III.-:

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 31 août 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux millions cinq cent soixante-huit mille euros (2.568.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt-cinq mille six cent quatre-vingts (25.680) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à souscrire par Monsieur Ferruccio Piantini, dirigeant d'entreprises, demeurant à I-20122 Milan, 15/1, Via Crivelli, (Italie), et à libérer moyennant apport de la pleine propriété des biens immobiliers suivants:

#### *Désignations*

Un immeuble sis à Milan, rue Pontaccio, Registre de Milan, Lot: 176496, Feuille: 348, Références: 360/200, 360/220, 379/24, 379/25, 379/26

Un immeuble sis à Milan, Via Crivelli, Registre de Milan, Lot: 1.654.964, Feuille: 477, Références: 45/712 et 346/6

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Swetenham, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2007. Relation GRE/2007/4747. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007132054/231/56.

(070153001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

#### **E.S.D. S.A., Europe Service Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.307.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132022/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04108. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

**Almanova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 71.039.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132019/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07082. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**Melusine Productions, Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 63.099.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132005/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00492. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**Borea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 112.825.

Il résulte de la décision des Associés tenue au siège social en date du 15 septembre 2007 de la société BOREA HOLDING S.à r.l. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à partir du 15 septembre 2007:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., ayant pour adresse professionnelle, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège de la société est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 15 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BOREA HOLDINGS S.à r.l.*

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

*Domiciliation Agent*

Signatures

Référence de publication: 2007132123/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**Solidus S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 15.614.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007132007/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06698. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**Stars Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.640.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007132001/239/12.

(070152715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**G.C.R.B., Grupo de Cantares da Região de Basto, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9283 Diekirch, 5, Promenade de la Sure.

R.C.S. Luxembourg F 7.434.

---

STATUTS

Les fondateurs soussignés:

1. De Freitas Helder, Ouvrier, 9-11, rue de Mersch, L-7620 Larochette, Portugais
2. Balsa Fernando, Pensionné, 64, Grand-rue, L-9410 Vianden, Portugais
3. Ferreira Salomé, Ouvrière, 5, Promenade de la Sure, L-9283 Diekirch, Portugaise
4. Lopes Luis, Ouvrier, 5, Promenade de la Sure, L-9283 Diekirch, Portugais
5. Ferreira Vale Angela, Pensionné, 12, c. Hannert dem Schlass, L-9353 Bettendorf, Portugaise
6. Mourão Valdemar, Pensionné, 6, montée du Château, L-9408 Vianden, Portugais
7. Machado Ribeiro Duarte, Pensionné, 56, rue du Sanatorium, L-9425 Vianden, Portugais
8. Ferreira Vale Paulo, Ouvrier, 8, Um Treppschen, L-9357 Bettendorf, Portugais

réunis en une Assemblée le 11 juillet 2007 sont convenus de constituer une association et d'accepter unanimement à cet effet les statuts suivants.

**Art. 1<sup>er</sup>. L'association.**

1.1. Dénomination

L'ASBL est dénommée GRUPO DE CANTARES DA REGIÃO DE BASTO ou abrégé G.C.R.B.

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, commandes et autres pièces émanant de l'association, immédiatement précédée ou suivie des mots «association sans but lucratif» ou de l'abréviation ASBL, et accompagnée de la mention précise du siège.

1.2. Siège

Le Siège de L'ASBL est sis à 5, Promenade de la Sure / L-9283 Diekirch, dans l'arrondissement judiciaire de Diekirch.

Le Conseil d'administration a le pouvoir de déplacer le siège dans tout autre lieu de la région et de s'acquitter des formalités de publication requises. L'assemblée générale ratifie la modification du siège dans les statuts lors de sa première réunion suivante.

1.3. Durée

L'ASBL est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 2. Buts et activités.**

2.1. Buts

L'ASBL a pour but de s'engager à créer et développer, en générale, des activités sociales, culturelles, récréatives et en particulier.

2.2. Activités

Parmi les activités permettant les buts de l'ASBL figurent notamment:

L'ASBL peut par ailleurs développer toutes les activités qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation des buts non lucratifs précités, en ce compris dans la limite autorisée par la loi.

### **Art. 3. Membres.**

#### 3.1. Membres effectifs

L'ASBL compte au moins 28 associés effectifs, qui disposent de tous les droits accordés aux membres visés dans la loi sur les ASBL et les fondations. Les fondateurs susmentionnés sont les premiers membres effectifs.

Les membres effectifs ont tous les droits et obligations définis dans la loi sur les ASBL et les fondations et les présents statuts. Ils paient une cotisation qui est fixée annuellement par 20 euros et qui peut s'élever au maximum de 40 euros.

#### 3.2. Suspension de membres effectifs

Les membres effectifs qui ne paient pas leur cotisation pour l'année en cours dans le délai fixé par la direction sont suspendus, après une première mise en demeure écrite de régulariser leur situation, et ce, dans un délai de 1 mois suivant la date de cette mise en demeure.

### **Art. 4. L'Assemblée générale.**

#### 4.1. L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs de l'ASBL. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'Assemblée générale.

#### 4.2. Observateurs

Des observateurs peuvent assister à l'Assemblée générale et peuvent, avec l'autorisation du président, s'adresser à l'Assemblée générale.

#### 4.3. Compétences

L'Assemblée générale est le pouvoir souverain de l'Association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par la loi ou les présents statuts. Les attributions de l'Assemblée générale comportent le droit: de modifier les statuts de l'Association, d'exclure un membre, d'approuver annuellement les budgets et les comptes, d'approuver le règlement d'ordre intérieur et ses modifications, d'exercer tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts.

#### 4.4.

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an au mois de juillet. Une Assemblée générale extraordinaire peut être réunie à tout moment, par décision du Conseil d'administration, soit à la demande de celui-ci, soit à la demande d'un cinquième des membres effectifs de l'Association. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration.

#### 4.5. Votes

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement sans que 51% des membres soient présents.

Les membres ayant les cotisations en retard ne peuvent pas participer à l'assemblée générale ni déposer leur vote. En cas d'égalité la voix du Président est déterminante.

### **Art. 5. Administration et représentation.**

#### 5.1. Composition du Conseil d'administration

L'ASBL est gérée par un Conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, membres ou non de l'ASBL. Les membres du Conseil d'administration sont, après un appel de candidature, nommés par l'Assemblée générale de l'Association, statuant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. Le mandat d'administrateur, en tout temps révocable par l'Assemblée générale, est de 2 ans. Il se termine à la clôture de l'assemblée annuelle. Tout administrateur qui veut démissionner, doit notifier sa décision, au Conseil d'administration, par voix ou par écrit, au moins 2 semaines avant l'Assemblée générale.

#### 5.2. Conseil d'administration: réunions, délibération et décision

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que le requiert l'intérêt de l'ASBL, ainsi que en demande de 2 membres du Conseil d'administration. La réunion se tient au siège de l'ASBL ou en tout autre lieu au Luxembourg, indiqué dans la lettre de convocation. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas d'égalité de voix, c'est la voix du président la déterminante.

**Art. 6. Gestion journalière.** La gestion journalière de l'ASBL sur le plan interne, ainsi que la représentation externe en ce qui concerne cette gestion journalière peuvent être délégués par le Conseil d'administration à une ou plusieurs personnes.

**Art. 7. Financement.** L'association sera financée, entre autres, par des subventions, des allocations, des dons, des cotisations, des donations, des legs et d'autres dispositions testamentaires et de dernières volontés, obtenus tant pour soutenir les buts généraux de l'association que pour soutenir un projet spécifique. L'association peut par ailleurs lever des fonds de toute autre manière légale.

**Art. 8. Dissolution.** L'Assemblée générale sera convoquée pour examiner les propositions relatives à la dissolution déposées par le Conseil d'administration ou par un minimum de 1/5 de tous les membres. En cas de dissolution et de liquidation, les biens disponibles seront mis au profit des oeuvres sociales de la commune de Diekirch ou de toute autre institution de bienfaisance officiellement reconnue, choisie par l'Assemblée générale.

En 3 exemplaires originaux.

Fait le 25 octobre 2007, à Diekirch.

Référence de publication: 2007132032/800996/99.

Enregistré à Diekirch, le 29 octobre 2007, réf. DSO-CJ00241. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070153016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

**MFG International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 120.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007131998/239/12.

(070152735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

**EPF Holdings 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007131999/239/12.

(070152709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

**Kovrolux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3920 Mondercange, 18, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.437.

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

1) Monsieur Andrzej Ostrowski, indépendant, né à Braniewo (PL), le 6 avril 1957, et son épouse,

2) Madame Mireille Weisgerber, employée privée, née à Luxembourg, le 10 août 1966, les deux demeurant à L-3920 Mondercange, 18, rue d'Esch,

en vertu de deux procurations annexées au présent acte, agissant en leur qualité d'unique associés de la société à responsabilité limitée KOVROLUX (R.C. B 69.437) avec son siège social à L-4112 Esch-sur-Alzette, 12, place d'Europe, constituée suivant acte notarié du 12 avril 1999, publié au Mémorial C n ° 495 du 28 juin 1999.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Changement du siège social de L- 4112 Esch-sur-Alzette, 12, place d'Europe à L-3920 Mondercange, 18, rue d'Esch.

2. Modification afférente de l'article 2 des statuts.

Suite au changement ci-dessus l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Mondercange. Er kann durch Beschluss der oder des Geschäftsführers an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

131950

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12949. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 octobre 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007132065/207/32.

(070152931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**JPMorgan European Property Holding Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007132002/239/12.

(070152719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**EPF Specks Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007131996/239/12.

(070152698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**EPF Frankfurt I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 116.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 novembre 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007131997/239/12.

(070152695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

---

**Aldea Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9420 Vianden, 48, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.111.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Madame Sanda Aldea, épouse Balaban, ingénieur diplômée, née à Tirgu Mures, (Roumanie), le 6 mars 1967, demeurant à L-9419 Vianden, 34, rue du Vieux Marché.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

### **Titre I<sup>er</sup> - Objet - raison sociale - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination der ALDEA DESIGN S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'une menuiserie et d'ébénisterie.

En outre la société a pour objet l'exécution du métier sculpteur-tourneur sur bois, ainsi que le métier de potier-céramiste ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Vianden.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites par l'associée unique, Madame Sanda Aldea, épouse Balaban, ingénieur diplômée, demeurant à L-9419 Vianden, 34, rue du Vieux Marché.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-9420 Vianden, 48, Grand-Rue.
- 2.- Madame Sanda Aldea, épouse Balaban, ingénieur diplômée, née à Tirgu Mures, (Roumanie), le 6 mars 1967, demeurant à L-9419 Vianden, 34, rue du Vieux Marché, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Aldea épouse Balaban, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2007. Relation GRE/2007/4795. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007132363/231/109.

(070153151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.